

PROCÈS VERBAL
Séance du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre et le 29 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune des Pennes-Mirabeau se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121.10, L 2121-12 et L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES	P (1)	A/E (1)	MEMBRES	P (1)	A/E (1)
1 AMIEL Michel	P		19 BITTARD Mihaela		Excusée pouvoir M. VALAT
2 LEONETTI Jean- Marc	P		20 GIALLO Audrey	P	
3 SLISSA Monique		Absente	21 DARDENNES Julien	P	
4 TONARELLI Pierre		Excusé pouvoir M. BOUCHET	22 VILLE Audrey	P	
5 CHAVE Sophie	P		23 ADAMI Eric	P	
6 FARCI Claude		Excusé pouvoir M. VEGA	24 MEPPI Francette	P	
7 BALTZ Joëlle	P		25 VALAT Gérard	P	
8 MUSSO Jean-Philippe	P		26 PONS Alain	P	
9 PASQUALETTO-AMIEL Agnès	P		27 AMARO Romain	P	
10 BOUCHET Grégory	P		28 FIORILE-REYNAUD Joëlle	P	
11 TCHELEKIAN Caroline	P		29 CABRAS Jean-Claude		Excusé pouvoir M. AMARO
12 PATOT Gérard	P		30 DELAVEAU Cathia	P	
13 LEUCA Vincent	P		31 SCAMARONI Michel	P	
14 BOISGARD Patricia	P		32 GORLIER LACROIX Solange	P	
15 RÉAU Sylviane	P		33 FUSONE Maximilien		Excusé pouvoir M. COCH
16 LONG Didier	P		34 COCH Emeline	P	
17 VASSALO Carine	P		35 INAUDI Rosy	P	
18 VEGA Fabrice	P				

Excusé(e)s : TONARELLI Pierre - FARCI Claude - BITTARD Mihaéla – CABRAS Jean Claude - FUSONE Maximilien

Absent : SLISSA Monique

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Michel AMIEL

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mr Romain AMARO

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut se réunir

P : Présent A/E : Absent ou Excusé

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Février 2024

ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 janvier 2024

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

En date du 29/01/24 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête déposée par « Madame T » devant le Tribunal Administratif de Marseille contre l'arrêté d'opposition à déclaration préalable n°DP01307123C0161 prononcé par Le Maire des Pennes Mirabeau en date du 11 août 2023 visant à la division en vue de construire sur un terrain situé Boulevard Paul Arène et contre la décision implicite de rejet du recours gracieux, intervenue le 16 décembre 2023.

En date du 29/01/24 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à la saisine du comité consultatif de règlement amiable de Marseille par la société « DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION » dans le cadre du litige portant sur le décompte général du marché public de travaux de construction des équipements publics du quartier de la Gavotte.

En date du 12/02/24 : Demande de subvention CAF pour l'aide à l'investissement pour les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Tableau des Marchés publics attribués en Janvier 2024

RAPPORTEUR : Joelle BALTZ

COMMANDE PUBLIQUE

1 - SERVICE DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES ET CLIMATIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE

RAPPORTEUR : Jean-Marc LEONETTI

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT

2 - CONTRAT-TYPE ENTRE L'ÉCO-ORGANISME ALCOME ET LA COMMUNE DES PENNES MIRABEAU RELATIF À LA RÉDUCTION DES MÉGOTS DANS L'ESPACE PUBLIC

3 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL POUR LE PYLÔNE DE radiotéléphonie FREE MOBILE PARCELLE DH 102

4 - ACQUISITION D'UN BIEN CADASTRÉ CW 645 CHEMIN DE LA RENARDIÈRE

5 - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UN BIEN IMMOBILIER SIS PARKING RD 113

6 - CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE PARTIE DE PARCELLE AO 155

7 - RÉTROCESSION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE L'ANCIENNE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ « LE DOMAINE DES MAGNANARELLES »

8 - APPROBATION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA MÉTROPOLÉ-AIX-MARSEILLE-PROVENCE RELATIF A L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE SUPPORTANT LA

CIRCULATION D'UN TRANSPORT COLLECTIF EN SITE PROPRE
9 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD
TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ RC CLIMATISATION - TRAVAUX DE
REQUALIFICATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DU QUARTIER DE LA GAVOTTE

RAPPORTEUR : Didier LONG

CULTURE :

- 10 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA PORTE DES ÉTOILES
- 11 - CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE TECHNI-SCÈNE POUR L'ORCHESTRE ALMERAS
- 12 - DON DE DOCUMENTS ISSUS DU DÉSHÉBAGE
- 13 - MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE ASSOCIATION "COMME UN ACCORD "
- 14 - MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE MUNICIPALE A LA CROIX ROUGE FRANÇAISE
- 15 - TARIFS DROITS D'ENTRÉE AUX SPECTACLES
- 16 - CONVENTION D'OBJECTIF ET DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION SUR LES AILES DU MOULIN ET LA VILLE DES PENNES MIRABEAU - ANNEE 2023/2024
- 17 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE COMITE DÉPARTEMENTAL DE LA FEDERATION NATIONALE DE THÉÂTRE AMATEUR ET D'ANIMATION (FNCTA - CD13) ET LA VILLE DES PENNES MIRABEAU - ANNÉE 2024 – 25ÈME FESTIVAL DE THÉÂTRE AMATEUR
- 18 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CINÉASTE VIDEO ASSOCIES (CVA)
- 19 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES MAGICIENS PENNOIS
- 20 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE ET LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

RAPPORTEUR : Jean-Philippe MUSSO

FINANCES :

- 21 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX PROPRIÉTAIRES PRIVÉS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "AIDE A L'EMBELLEMENT DES FAÇADES ET PAYSAGES DE PROVENCE "
- 22 - DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX ÉQUIPEMENTS POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 23 - DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE DE L'AIDE A LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
- 24 - DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE À L'AMÉLIORATION DES FORÊTS COMMUNALES ET À LA DÉFENSE CONTRE LES INCENDIES

25 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉGIONAL « NOS COMMUNES D'ABORD »

26 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2024 AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DES PENNES MIRABEAU

27 - FIXATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT ET NEUTRALISATION BUDGÉTAIRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT

28 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE - BUDGET 2024 DE LA VILLE DES PENNES-MIRABEAU

RAPPORTEUR : Le Maire

RESSOURCES HUMAINES

29 - CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS

INTERCOMMUNALITÉ

30 - RAPPORT ANNUEL RETRAÇANT L'ACTIVITÉ DE LA MÉTROPOLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

RAPPORTEUR : ROMAIN AMARO

31 - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DEMANDANT À LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE D'INSCRIRE DANS SON BUDGET 2024 POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF VIA UNE DÉCISION MODIFICATIVE, LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT POUR L'ASSAINISSEMENT DU QUARTIER DE PLAN DES PENNES

COMMUNE DES PENNES-MIRABEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FÉVRIER 2024

M. le Maire : Bonsoir à tous. Nous allons commencer par l'appel. M. AMARO.

M. AMARO : Mesdames et Messieurs les élus, bonsoir.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JANVIER 2024

M. le Maire : Merci. Nous avons à adopter le procès-verbal de la dernière séance du mois de janvier. Des remarques ? Des questions ? Oui Mme REYNAUD, puis Mme COCH.

Mme COCH : Je pense que c'est pour la même chose.

M. le Maire : Oui il y a eu une erreur d'attribution.

Mme REYNAUD : En page 6 du PV, c'est Mme COCH qui avait pris la parole et pas moi.

M. le Maire : Tout à fait.

Mme REYNAUD : Par ailleurs, je voulais en profiter pour vous demander, M. AMIEL, de relire le PV avant de faire vos posts Facebook, car nous n'avons jamais demandé une accélération des logements sociaux, mais nous avons condamné l'immobilisme pendant 20 ans sans anticiper le sujet, et sans anticiper les infrastructures qui sont ensuite nécessaires à la constructibilité. Nous voulions vous indiquer qu'il y a les paroles et les actes, et il est important de différencier cela.

M. le Maire : Vous avez raison, il y a les paroles et les actes. Donc je mets au vote. Oui M. AMARO.

M. AMARO : Pour revenir sur le précédent Conseil municipal, nous avons pris connaissance du courrier de la Directrice de l'Urbanisme, qu'elle a adressé à l'ensemble du Conseil municipal, et qui clarifie un certain nombre de questions que nous vous avons posées lors du dernier Conseil municipal. Elle nous transmet le contenu du Conseil de discipline. Quel est votre avis et votre analyse de ce courrier ?

D'autre part, si elle reconnaît des responsabilités, vous pouvez aussi reconnaître les vôtres, car pour rappel, vous êtes chargé de l'organisation des services, du recrutement, de la formation et du management du personnel. Nous rappelons qu'au-delà du départ de la Directrice de l'Urbanisme, nous subissons aujourd'hui le départ de la Directrice du CCAS, le départ de la responsable des services techniques, le départ d'agents de l'Urbanisme, le départ des instructeurs du sol, un turn-over que n'a jamais connu la commune au sein de la Police municipale, sans parler de l'état catastrophique des équipes de la petite enfance ou des départs d'élus importants et historiques.

Êtes-vous en capacité M. le Maire, puisqu'il en va de la gestion de notre commune de 25 000 habitants, de reconnaître que votre gestion des ressources humaines et votre management en général sont en cause ?

M. le Maire : Merci pour cette intervention. Donc je mets au vote le procès-verbal de la dernière séance de janvier : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. le Maire : Nous avons un certain nombre de décisions prises par délégation du Conseil municipal. Des questions ou des remarques ?

M. AMARO : Est-ce que si nous vous posons des questions ce soir, vous allez toutes les éluder ?

M. le Maire : On va voir. On verra.

M. AMARO : Quelle est l'utilité de ce Conseil municipal ?

M. le Maire : Cher Monsieur, vous venez ici pour faire un réquisitoire en règle contre la Mairie en général et moi-même en particulier. Vous avez l'habitude de longues, de très longues interventions.

Le turn-over aujourd'hui au niveau des services municipaux – et pas seulement des Pennes-Mirabeau – est une règle. Beaucoup d'agents switchent d'une commune à l'autre. Je ne vais pas relever certaines inexactitudes, à ma connaissance la Directrice des services techniques ne s'en va pas, elle vient d'ailleurs d'arriver.

Le texte de Mme MESKENS, comprenez qu'il est difficile pour moi d'aborder ça publiquement. Je vous ai répondu de mon mieux lors de la longue intervention qu'il y a eu lors du dernier Conseil municipal. Il y a quand même eu un vote à une forte majorité de la sanction que j'ai demandée au niveau du Conseil de discipline. Ce qui relève de l'exception parce qu'en général, la règle veut que ceux qui défendent les agents ne votent pas pour la sanction. Là, ça n'a pas été le cas. Je rappelle quand même que nous aidons de notre mieux cette personne pour retrouver, je dirai, une sortie honorable. J'ai pris le temps de lire moi aussi de façon attentive ce qu'elle a jugé bon d'adresser à l'ensemble des élus et aux directeurs, je n'ai pas à m'exprimer davantage. On n'a pas à s'exprimer dans un Conseil municipal sur des décisions qui relèvent d'un Conseil de discipline. D'un Article 40 – je tiens quand même à le rappeler – sur lequel bien évidemment je ne ferai pas de commentaire. Bref les comportements, administrativement, sont quand même suffisamment sérieux pour qu'on ait abouti à cette situation.

Quant à mon management – voyez, je ne voulais pas vous parler, mais vous y arrivez, vous êtes décidément très fort –, je rappelle que nous sommes une commune où il y a près de 500 agents et que le management est relayé à chaque niveau par les Directeurs généraux, par les Directeurs, par les Catégories B, etc., selon le système pyramidal. Sauf à prouver le contraire, je n'ai jamais eu de comportement de dictateur ni inadapté par rapport au personnel. Alors, je sais que vos ambitions sont immenses et que, comme on dit, vous voulez être calife à la place du calife. Pour le moment, ce n'est pas le cas donc je vais continuer de mon mieux à gérer cette Mairie à l'égard des administrés et à l'égard bien entendu du personnel. Et je n'ai rien à rajouter.

Donc j'en étais aux décisions prises par délégation du Conseil municipal. Oui.

Mme REYNAUD : Pouvez-vous nous donner des informations sur les désignations d'avocats concernant les deux désignations ? Et d'autre part, combien y a-t-il eu de contentieux sur le projet de la Gavotte ? Et quel est le coût total à ce jour de ce projet, sachant que la crèche n'est toujours pas réalisée ?

M. le Maire : On ne manquera pas de vous le donner.

Mme REYNAUD : Merci. Et la saisine de l'avocat pour le contentieux de la société DEMATHIEU BARD est-elle liée à une faute du maître d'œuvre que vous avez payé sur le projet ?

M. le Maire : Alors là, il y a une intrication de responsabilités. Le maître d'œuvre, nous semble-t-il, n'a pas eu forcément le suivi le plus adapté qu'on aurait pu attendre en effet. Mais il y a surtout eu l'épisode je le rappelle du Covid qui a fait prendre un retard considérable au chantier, ce qui a porté effectivement un préjudice à l'égard de certaines entreprises, dont celle-ci, mais aussi d'autres.

On a essayé de régler, y compris selon les recommandations de l'État, au mieux ces questions de préjudices. On fait des propositions. Lorsqu'elles sont acceptées, on avance, lorsqu'elles sont refusées, ça débouche sur un contentieux.

Mme REYNAUD : On aura une réponse sur le nombre de contentieux ?

M. le Maire : Je vous le ferai passer, je ne l'ai pas en tête.

Mme COCH: En complément de la question de Mme REYNAUD, au sujet des contentieux à la Gavotte, est-ce qu'il serait possible aussi d'avoir les informations ?

M. le Maire : Bien évidemment.

TABLEAU DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS EN JANVIER 2024

M. le Maire : Sur les marchés publics, Joëlle, tu as quelque chose à dire ? Pas de remarque ? Nous passons au corpus. Oui.

Mme REYNAUD : Concernant les marchés publics, pour quelle raison avez-vous passé un marché public en MAPA plutôt que l'appel d'offres global en lots concernant – je ne l'ai pas sous les yeux – concernant la mission OPC s'il vous plaît ?

Mme BALTZ : Du fait tout simplement du montant et de la mission d'un OPC. Au départ, on avait une option quand on a attribué la maîtrise d'œuvre en juin 2022. On avait cette option qu'on n'a pas décidé de retenir parce qu'on ne voulait pas que la société attributaire soit juge et partie. C'est pour ça que ce marché a été relancé en MAPA au mois de novembre et attribué en janvier. Alors qu'est-ce que c'est que l'OPC, c'est l'organisation, le Pilotage et la Coordination...

Mme REYNAUD : Je sais ce que c'est.

Mme BALTZ : ... Pour le chantier de l'église St Blaise.

Mme REYNAUD : Est-ce que vous pourriez nous donner de la visibilité sur la mise en sécurité des sanitaires des ST pour un montant hors-taxe de presque 60 000 euros ?

Mme BALTZ : ça consistait donc à la création d'un accès PMR, d'un espace également pour les personnes féminines ainsi que d'un débarras pour les femmes de ménage. Et en haut l'espace hommes avec une salle de repos hommes. Il n'y a pas que des WC.

Mme REYNAUD : D'accord.

M. le Maire : Bien, s'il n'y a pas d'autres questions, on peut passer au corpus du Conseil municipal. C'est Joëlle qui ouvre le feu.

DÉLIBÉRATIONS

COMMANDE PUBLIQUE

1 – SERVICE DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES ET CLIMATIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX-AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE

Mme BALTZ : Il s'agit du renouvellement du marché « service de maintenance des installations thermiques et climatiques des bâtiments communaux ». C'est un accord-cadre avec un seuil maximum de 130 000 euros qui pourra être renouvelé par période d'un an et reconductible jusqu'au 31 décembre 2027, pour un montant total de 520 000 euros HT pour les 4 périodes. La commission d'appels d'offres du 12 février dernier a attribué l'accord-cadre à la SAS CMT SERVICES.

M. le Maire : Des questions, des remarques ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE – COCH

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT

2 – CONTRAT-TYPE ENTRE L'ÉCO-ORGANISME ALCOME ET LA COMMUNE DES PENNES MIRABEAU RELATIF À LA RÉDUCTION DES MÉGOTS DANS L'ESPACE PUBLIC

M. le Maire : Les délibérations suivantes, Jean-Marc LEONETTI.

M. LEONETTI : Bonsoir à tous. Nous proposons de signer un contrat type avec la société ALCOME, qui est une société agréée par l'État. Sa mission est de participer à la réduction des mégots qui sont jetés sur l'espace public. Il nous sera versé 1,08 euro par habitant, soit un montant de 23 648,76 euros pour la mise à disposition de 1 050 cendriers. Nous allons voir avec eux pour le remboursement des cendriers qui avaient été déjà posés par la commune pour un montant de 1 961,62 euros. Pour cela, la commune, au travers de cette bonne pratique, doit signaler les 11 spots où l'on retrouve le plus de mégots, faire de la publication et de la sensibilisation, et surtout faire un arrêté pour sanctionner les jets de mégots sur la voie publique.

M. le Maire : Merci. Des questions ou remarques ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3 – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL POUR LE PYLÔNE DE RADIOTÉLÉPHONIE FREE MOBILE PARCELLE DH 102

M. LEONETTI : La 3 concerne le transfert d'une convention passée avec la société FREE MOBILE le 30 septembre 2021 sur la parcelle DH102 qui se trouve au château des Barnouins. Ce transfert sera fait avec la société ON TOWER FRANCE et bien sûr dans les mêmes dispositions de la convention.

M. le Maire : Des questions ou remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4 – ACQUISITION D'UN BIEN CADASTRÉ CW 645 CHEMIN DE LA RENARDIÈRE

M. LEONETTI : Nous sommes sur l'acquisition d'un bien cadastré CW 645 qui se trouve au chemin de la Renardière, à la demande de M. Claude BASTARD qui souhaite céder à la commune la parcelle CW 645 telle que sur le plan de division, qui se compose d'une partie voie nommée « chemin de la Renardière » pour une contenance de 645 m², pour 1 euro symbolique. Ce bien constitue une portion de voirie comme vous pouvez le voir sur le plan.

M. le Maire : Des questions ? Des remarques ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 – **M. AMARO - FIORILE REYNAUD – CABRAS - DELAVEAU - SCAMARONI – GORLIER LACROIX - FUSONE - COCH**

5 – DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UN BIEN IMMOBILIER SIS PARKING RD 113

M. LEONETTI : Cela concerne la désaffectation et le déclassement du domaine public communal d'un bien immobilier sur le parking de la RD 113 à la demande de M. ROUSSELOT, gérant de cette société depuis 2016. Il souhaite poursuivre son activité de barbier coiffeur qui se trouve sur la 113, sur le parking. Il s'agit de désaffecter et de déclasser pour après le lui vendre.

M. le Maire : Des questions ? Des remarques ? Oui.

Mme REYNAUD : C'est un domaine public, il ne pouvait à l'époque pas être autorisé de construction privée. Je voulais savoir qui avait payé la construction initiale du bâtiment et qui paie le loyer actuel. Et en le vendant, est-ce que vous êtes en train de régulariser un acte qui n'était pas correct et à quel prix comptez-vous le vendre ?

M. le Maire : Alors qui a construit le bâtiment, c'est le propriétaire intérieur qui était poissonnier à l'époque. Le loyer annuel est de 12 000 euros. Régularisation d'acte non, puisqu'en fait on a communiqué, j'étais à la réunion du Conseil départemental pour la cession du bien, cela ne posait aucun problème. D'où la facilité de cette délibération. Le prix de vente à venir, vous le saurez lors d'un prochain Conseil – on m'indique 60 000 euros. Oui.

M. AMARO : Du coup il y a un deuxième sujet, on n'arrive pas à comprendre la politique que vous avez vis-à-vis des commerces du village. Depuis quelques années, vous êtes engagés dans une politique de préemption des commerces du village, qui va dans le bon sens puisque nous avons toujours voté pour. Et il nous semble que c'est une bonne mécanique qui permet de voir réinstaurer, en tous cas tenter de réinstaurer, un dynamisme dans le village. Même s'il manque des investissements et une adaptation du vieux village, on l'a déjà évoqué en 2020 et on le réévoquera en 2026. Mais du coup, ça vient en contradiction ici de ce que vous faites : d'un côté, vous préemptez pour avoir une gestion municipale et, là, vous vendez un bien qui vous appartient à un commerçant. On va dans le sens inverse et plutôt pour le bénéfice d'un seul commerçant. Quelle est votre politique concrète sur ce sujet ?

M. le Maire : La réponse est extrêmement simple. Il y a deux types de commerces actuellement. Les commerces que je qualifierai de précaires, qui ont du mal à survivre et auxquels nous apportons un soutien appuyé. Je ne vais pas citer des noms en particulier dans le village ancien, mais vous les connaissez très bien. Pour n'en citer qu'un, Rêve de fils qui a du mal à survivre.

Après vous avez des commerces, si je peux m'exprimer ainsi, qui marchent fort et qui ont envie de s'implanter davantage. Et lorsqu'ils demandent – à partir du moment où leur activité marche – d'acheter pour, je dirais, conforter leur position, c'est quelque chose que j'accepte bien volontiers. Il n'y a là à mon sens aucune contradiction.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 26

CONTRE : 6 – **M. AMARO - FIORILE REYNAUD – CABRAS - DELAVEAU - SCAMARONI – GORLIER LACROIX -**

ABSTENTION : 2 – **FUSONE - COCH**

6 – CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE PARTIE DE PARCELLE AO 155

M. LEONETTI : Cela concerne la cession d'un bien immobilier de la commune d'une partie de la parcelle AO 155. La Société du Canal de Provence souhaite acquérir 5 920 m² afin d'y

réaliser un ouvrage pour une liaison Marseille Nord Est-Berre Sud. Il faudra créer une servitude de passage de 6 m de large et des servitudes de tréfonds sur les lots A et B. Le prix de vente est de 29 500 euros. Cela se trouve sur les anciens terrains en bas sur la RD 6.

M. le Maire : C'est en prévision des gros travaux du Canal de Provence qui vont se percuter à un moment donné avec ceux du BHNS, pendant au moins deux grosses années.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE – COCH

7 – RÉTROCESSION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE L'ANCIENNE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ « LE DOMAINE DES MAGNANARELLES »

M. LEONETTI : Cela concerne la rétrocession des équipements publics de l'ancienne zone d'aménagement concerté « le Domaine des Magnanarelles ». Il s'agit des parcelles CZ 378, 380, 389, 407, 408, 409, 412, 417, 421, 429, 433, 434, 435, 437, 438, 439, 442, 445, 452, 460, 466, 474, 481. La SL des Magnanarelles souhaite conserver les espaces verts et continuer à les entretenir.

M. le Maire : La décision a été prise en parfait accord et concertation avec la SL des Magnanarelles. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

8 – APPROBATION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA MÉTROPOLE-AIX-MARSEILLE-PROVENCE RELATIF À L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE SUPPORTANT LA CIRCULATION D'UN TRANSPORT COLLECTIF EN SITE PROPRE

M. LEONETTI : C'est l'approbation d'un protocole transactionnel avec la Métropole Aix-Marseille-Provence relatif à l'entretien de la voirie supportant la circulation d'un transport collectif en site propre. La commune, dont la voirie n'est pas reconnue d'intérêt métropolitain, est toutefois traversée par des voies publiques supportant la circulation d'un transport collectif en site propre. Les voies publiques concernées ont donc été transférées dans le domaine public routier métropolitain. Toutefois, depuis le 1^{er} janvier 2023, la commune a engagé des dépenses incombant à la Métropole. Il convient dès lors de prendre en charge et de conclure à cet effet un protocole d'accord transactionnel. Là, en l'occurrence, les voies valorisées sont de 2,4 km pour un montant de 54 313 euros.

M. le Maire : C'est donc une récupération concernant l'entretien des voies que nous avons effectué sur l'année 2023.

Je mets aux voix la 8. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

9 – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ RC CLIMATISATION - TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DU QUARTIER DE LA GAVOTTE

M. LEONETTI : En date du 28 juin 2018, le Conseil municipal a donné l'autorisation au Maire de signer un projet de réaménagement sur les équipements publics de la Gavotte qui sont l'Idéethèque et le groupe scolaire Claudie HAIGNERÉ. La société RC CLIM avait en marché

le lot 19 – chauffage, ventilation, plomberie – d'un montant de 1 505 944,30 euros HT. La réception des travaux a été prononcée le 31 août 2021 pour le Groupe scolaire et le 28 avril 2022 pour l'Idéethèque. Soit 19 mois de décalage par rapport au délai d'exécution initial.

À ce jour, les réserves ont été levées pour la société. La société RC CLIMATISATION a présenté une demande indemnitaire de 279 625 euros HT. Nous les avons rencontrés et nous avons surtout rejeté cette demande. Après avoir examiné avec un maître d'œuvre l'ensemble des éléments vérifiables et justifiables, nous avons convenu avec la société d'un montant de 20 % par rapport au montant qu'ils avaient proposé, et qui est donc de 56 008 euros HT. Ce montant a été accepté et validé. C'est pour cela que nous vous demandons de signer ce protocole d'accord transactionnel.

M. le Maire : Je rajoute que ce montant de 20 % – et cela rejoint la question préalable de Mme REYNAUD – est grosso modo ce que l'on a proposé à l'ensemble des sociétés avec lesquelles on est en discussion, voire en négociation, voire en contentieux. Cette société a accepté, ce qui est plutôt une bonne chose – on n'a pas la réponse sur tout – et aujourd'hui, on a un contentieux tel qu'on l'a vu tout à l'heure.

Je mets aux voix, qui est pour ? Oui, pardon, allez-y.

M. AMARO : Concernant ce sujet, une question, Mme CHAVE. Quel est votre avis et que pensez-vous en tant qu'élue aux Affaires scolaires du chauffage et de la climatisation de l'école Claudie HAIGNERÉ ? Et que retenir-vous des retours des parents d'élèves depuis la dernière rentrée ?

Mme CHAVE : En tant qu'élue aux Affaires scolaires, concernant le problème du chauffage et de la climatisation, dans le cadre de gros travaux comme ici, il y a des choses qui fonctionnent tout de suite et d'autres pas. Donc c'est pour ça qu'il y a eu des réserves qui ont été mises par les services techniques. L'été dernier cela a été assez compliqué par rapport à ce dysfonctionnement, des choses sont rentrées dans l'ordre depuis. On attend « avec impatience » de voir comment va se passer cette année.

M. le Maire : Merci. D'autres questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 – M. AMARO - FIORILE REYNAUD – CABRAS - DELAVEAU - SCAMARONI – GORLIER LACROIX - FUSONE - COCH

CULTURE

10 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LA PORTE DES ÉTOILES

M. le Maire : La 10. On change de rapporteur, Didier LONG.

M. LONG : Bonsoir Mesdames, Messieurs. Avec la délibération 10, je vous propose de voter l'attribution d'une subvention à l'association La Porte des étoiles, identique à l'année dernière. Je tiens juste à signaler que cette année, l'association a proposé une manifestation musicalité et tourisme qui a eu le Label Qualité de la Fédération française des spectacles historiques.

M. le Maire : Des questions ? Des remarques ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 31- M.FARCI ne participe pas au vote

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE – COCH

11 – CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE TECHNI-SCÈNE POUR L'ORCHESTRE ALMERAS

M. LONG : Il s'agit de la convention de résidence artistique Techni-Scène. Ce contrat lui permettra d'héberger l'orchestre ALMERAS pour ses répétitions et en vue de futurs spectacles qui seront proposés.

M. le Maire : Des questions ? Des remarques ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

12 – DON DE DOCUMENTS ISSUS DU DÉSHÉBAGE

M. LONG : Il s'agit du don de documents issus du désherbage. Vous avez vu que nous avons une bibliothèque municipale qui est bien fournie et nous mettons à jour les documents qui sont à l'intérieur. Il y a des documents qui ne sont plus à la page et que nous souhaitons céder à la société AMMAREAL, de façon à ce qu'elle puisse après les revendre à des associations. Le fruit du prix de la vente ira à une association.

M. le Maire : La 12 : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

13 – MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE ASSOCIATION "COMME UN ACCORD"

M. LONG : Il s'agit de la mise à disposition de la salle Tino Rossi à l'association « Comme un accord » pour les 20 ans de la NRH que nous ferons le 19 mars 2024.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

14 – MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE MUNICIPALE À LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

M. LONG : Il s'agit de la mise à disposition d'une salle municipale à la Croix Rouge, qui compte 49 établissements en PACA et qui nous proposera une exposition dont le vernissage est prévu le 16 avril. Chaque établissement a réalisé une œuvre en partenariat avec un artiste. C'est un projet qui est soutenu par la DRAC.

M. le Maire : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

15 – TARIFS DROITS D'ENTRÉE AUX SPECTACLES

M. LONG : Il s'agit de la modification de certains tarifs de droits d'entrée aux spectacles. Ça concerne le Festival les Provençades, avec un tarif qui est modifié et passe de 10 à 5 euros pour les adultes et de 7 à 5 euros pour les adultes avec tarif réduit, étudiants, professionnels du spectacle, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux.

M. le Maire : Ce choix de tarif réduit s'explique tout simplement par un effort que nous essayons d'adopter dans le cadre de la lutte contre la baisse du pouvoir d'achat. Étant

entendu que nous accordons une importance nette à tout ce qui est culture du point de vue Politique de la Ville.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

16 – CONVENTION D'OBJECTIF ET DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION SUR LES AILES DU MOULIN ET LA VILLE DES PENNES MIRABEAU -ANNÉE 2023/2024

M. LONG : Il s'agit d'une convention d'objectif et de partenariat entre l'association « Sur les ailes du moulin » et la Ville des Pennes-Mirabeau. Cette association, présidée par Mme Aurélie ROUMAN, va proposer des projets pédagogiques aux établissements scolaires de la commune.

M. le Maire : Qui est pour ? Oui.

Mme DELAVEAU : Oui, trois questions. La première, ce serait pour avoir un petit peu de visibilité concernant le moulin. Là, vous proposez une convention avec cette association, très bien. Mais il y a aussi le Syndicat d'initiative, la Ville, l'Association du Patrimoine. Concrètement, qui fait quoi ?

M. LONG : Ce sont des actions complémentaires, chacun a une zone d'activité bien déterminée. Là, il s'agit d'une association qui propose de faire découvrir pas seulement le moulin, mais l'esplanade et autres activités. Je dois avoir dans le document la proposition de cette association qui a fait une brochure à destination des enfants avec un parcours à l'intérieur, avec la découverte de jeux pour les enfants qui vont venir participer à ces visites. Il y a quelque chose de très pédagogique qui va se faire sur l'esplanade avec une découverte pas seulement du moulin.

Le Syndicat d'initiative lui a en charge la gestion de la commercialisation de la farine et des visites. Et enfin la mairie prend en charge le recrutement, les salaires...

M. le Maire : M. BOUCHET voulait rajouter quelque chose.

M. BOUCHET : Didier a bien défini les rôles de chacun. L'association « les Ailes du moulin » va s'occuper du projet pédagogique auprès des écoles, puisqu'ils vont l'année prochaine proposer à plusieurs classes de 6 à 11 ans de faire une visite pédagogique du moulin. Le Syndicat d'initiative s'occupe des visites et de la vente de la farine, ainsi que de tout ce qui est logistique. Et l'Association du Patrimoine, elle est plus axée sur la visite du village. Mais tout ce beau monde s'entend très bien et essaie de proposer des actions dans la mesure du possible. C'est l'association les Ailes du moulin qui va proposer des projets pédagogiques aux écoles.

M. le Maire : Vous aviez deux autres questions.

Mme DELAVEAU : Une seule, on a répondu à la troisième. Il s'agit d'un établissement recevant du public, donc je voudrais connaître le retour de la Commission Sécurité et est-ce qu'on pourrait accéder à ce document ? Quand est-ce qu'elle est passée ?

M. BOUCHET : Il faudra demander à Claude – il n'est pas là, mais là, je n'ai pas les éléments, je ne peux pas vous donner les infos. On essaiera de répondre rapidement à votre question.

M. le Maire : Merci. Pas de problème de sécurité, mais il y a un vrai problème d'accessibilité qui ne peut pas être totalement résolu. Effectivement, compte tenu de l'étroitesse de l'intérieur du moulin, cela réduit l'accès pour certaines personnes en situation de handicap. Ça, ça ne fait pas l'ombre d'un doute. Cela avait déjà été soulevé par le passé. Nous travaillons aujourd'hui dans le cadre de tout ce qui est accessibilité et sécurité. Ce sont deux

volets portés par le même service, mais qui relèvent de logiques assez différentes. Sur le point précis des conclusions des commissions – puisque ce sujet vous l'avez soulevé –, on vous y répondra au fur et à mesure qu'on a les éléments.

Pas d'autres questions ? Donc je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

17 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DE THÉÂTRE AMATEUR ET D'ANIMATION (FNCTA -CD13) ET LA VILLE DES PENNES MIRABEAU - ANNÉE 2024-25ÈME FESTIVAL DE THÉÂTRE AMATEUR

M. LONG : Il s'agit d'une convention de partenariat entre le Comité départemental de la Fédération Nationale de Théâtre amateur et d'Animation et la ville des Pennes-Mirabeau. Cette Fédération nationale comporte 1 600 licenciés dans le département des Bouches-du-Rhône et ça nous permettra de vous présenter au théâtre la Compagnie Zélie qui jouera « Kroum l'ectoplasme ».

M. le Maire : Très bien. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

18 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION CINÉASTE VIDÉO ASSOCIÉS (CVA)

M. LONG : Il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association Cinéaste Vidéo Associés (CVA), présidée par M. Daniel DEMIMIEUX, pour un montant de 1 100 euros. Ce qui est conforme à la demande de l'association pour six projets de films en 2024.

M. le Maire : Je mets aux voix : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

19 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES MAGICIENS PENNOIS

M. LONG : Il s'agit de voter une subvention de 2 000 euros à l'association Les Magiciens pennois pour la Nuit de l'Illusion.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

20 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE ET LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

M. LE MAIRE : La 20.

M. LONG : Il s'agit d'une subvention à l'Association pour la défense et la conservation du Patrimoine présidée par Mme Christiane LANDI pour un montant de 3 950 euros, conforme à la demande de l'association.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

FINANCES

21 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX PROPRIÉTAIRES PRIVÉS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "AIDE À L'EMBELLISSEMENT DES FAÇADES ET PAYSAGES DE PROVENCE"

M. le Maire : M. MUSSO prend la suite.

M. MUSSO : Bonsoir à toutes et à tous. Délibération 21, il s'agit d'une demande de subvention du Département dans le cadre du dispositif « Aide à l'embellissement des façades et paysages de Provence ». C'est un dispositif lancé en 2021. Pour rappel, l'année dernière en 2023, on a présenté deux projets de subvention pour un total de 111 000 euros. Là, nous avons trois nouveaux projets pour un montant total de 108 139 euros, avec une participation de la commune à 70 % de 75 697 euros. Il y a également un bonus de 500 euros lorsque les façades sont mitoyennes.

M. le Maire : Je rappelle que la dimension technique est portée par le CAUE.
Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

22 – DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX ÉQUIPEMENTS POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. MUSSO : Il s'agit d'une demande de subvention départementale dans le cadre du programme d'aide aux équipements pour la sécurité publique. Il s'agit de repasser une délibération – il va y en avoir quelques-unes comme ça ce soir – que nous avons présentée en 2023 et qui n'avait pas pu être instruite l'année dernière. Nous la représentons pour le dispositif 2024. Nous la repassons, il y a des ajustements qui ont été faits.

Nous sommes donc sur l'acquisition d'un véhicule pour la réserve communale pour la sécurité contre les incendies. Le montant a été revu. Il était initialement de 66 500 euros et passe à 66 000 euros. Le véhicule est déjà arrivé, il est en préparation et sera opérationnel pour la saison estivale. L'achat d'équipement pour la Police municipale ainsi que l'achat d'équipement pour la Réserve Communale représentent respectivement 5 500 euros et 8 750 euros. Sachant que quand nous avons formulé la délibération, nous avons inscrit les achats de la Police municipale, mais le Département nous a précisé depuis qu'il ne finançait pas ce type d'équipement en 2024. Donc nous n'aurons pas de subvention pour ce point-là.

M. le Maire : Ce qui est l'occasion de rappeler une fois de plus le travail remarquable fait par la Réserve Communale non seulement dans l'assistance aux pompiers, mais aussi le travail pédagogique fait en matière de débroussaillage. Une fois de plus, Patricia, félicitations pour ce que tu fais, à toi et à ceux que tu encadres. Merci.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

23 – DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE DE L'AIDE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

M. le Maire : La 23.

M. MUSSO : Il s'agit toujours d'une demande de subvention départementale, nous sommes dans l'aide à la transition énergétique. Pareil, ce sont deux délibérations qui sont passées en mars et avril 2023 que nous repassons pour l'exercice. Il s'agit des études pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics pour un montant de 50 000 euros et de l'acquisition d'un véhicule électrique pour le service de voirie, dont le montant est réajusté à 34 000 euros puisqu'il était initialement de 42 000 euros.

M. le Maire : Oui.

Mme GORLIER-LACROIX : Bonsoir. Les études de l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics ont été lancées à quelle date ?

M. le Maire : Milieu de l'année dernière, et on va le voir dans le débat d'orientation budgétaire tout à l'heure, c'est un sujet qui sera évoqué, non pas sur les études, mais du coup sur l'inflation.

Mme GORLIER-LACROIX : Vous ne savez pas trop où vous en êtes ? Parce que dans le débat d'orientation budgétaire, il n'y a pas grand-chose de concret.

M. le Maire : Par définition, quand on lance des études, tant qu'on n'a pas le résultat des dites études, on ne sait pas exactement en effet où on en est. En fait le but, c'est de tester je dirais la solidité, la résistance des toitures en vue de l'installation.

Mme GORLIER-LACROIX : Juste une petite remarque, l'année dernière ou l'année d'avant, on en avait déjà parlé et M. LEONETTI m'avait dit que des études avaient été faites puisque j'avais clairement posé la question de pourquoi mettre des panneaux photovoltaïques au-dessus. Vous m'aviez répondu : « il y a des études en cours ». Je crois que les études avaient commencé en 2019, c'était pour savoir si ce sont les mêmes études ou de nouvelles études.

M. le Maire : Tout à fait, on avait des études effectivement – et on s'y perd parfois un petit peu en effet – qui avaient été entamées par la Métropole. C'était à l'époque un économiste qui s'appelait François CORDONNIER. Pour un certain nombre de raisons, la Métropole avait interrompu ces études-là. On les a reprises à notre compte avec l'installation de quatre grappes prévues, à savoir la Mairie, le service technique, le complexe Jean ROURE et l'école Jean GIONO. Et les choses avancent et on ne manquera pas de vous tenir au courant bien évidemment.

Mme GORLIER-LACROIX : D'accord. Merci.

M. le Maire : Oui.

M. AMARO : Oui, pour corroborer et pour aller dans le sens de ce que disait Mme LACROIX, là où il manque un engagement concret et pour aller au-delà des paroles, vous parliez du fait que vous attendiez le résultat des études. Mais si vous vouliez être concret, vous pourriez dès maintenant engager dans les APCP une enveloppe dédiée à l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur la toiture. Et dans cette enveloppe APCP, prévoir une enveloppe des études. Là on verrait que concrètement, vous commencez à engager financièrement des moyens de la commune sur le développement de panneaux photovoltaïques. Il n'y a aucune enveloppe allouée.

M. le Maire : Vous n'en savez rien puisque le budget sera voté le 4 avril.

M. AMARO : Dans le débat d'orientation budgétaire, il n'y a aucune...

M. le Maire : C'est prévu. Le débat d'orientation budgétaire, comme son nom l'indique, est un débat d'ordre général. Et d'ailleurs je ne vous cache pas – c'est bien entendu M. MUSSO qui le rapportera – que je n'ai pas l'intention de rentrer dans les détails budgétaires, ce que

l'on développera au niveau du budget. Il faut bien faire le distinguo entre le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget. La loi nous impose de séparer les deux, ce que je respecte avec scrupule. Mais vous pensez bien qu'on a déjà anticipé la construction du budget 2024 et il y a des crédits qui sont alloués aux panneaux photovoltaïques sur les grappes de bâtiments. Et sauf erreur de ma part, je crois qu'on en a finalement désigné deux sur quatre pour des questions de planning et de portage par les services. Parce que vous oubliez – ce n'est pas que vous oubliez, mais vous parlez toujours d'argent alloué – qu'il faut à la fois qu'on puisse le financer et le porter par les services techniques. Il ne suffit pas de claquer dans les doigts pour porter des projets de cette ampleur. Donc les choses sont bien engagées et elles se développent de façon normale.

Donc je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

24 – DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE À L'AMÉLIORATION DES FORÊTS COMMUNALES ET À LA DÉFENSE CONTRE LES INCENDIES

M. le Maire : la 24.

M. MUSSO : Il s'agit d'une demande de subvention au Département dans le cadre du dispositif d'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies. Là aussi, il s'agit de repasser une délibération qui a été passée en mars 2023 sur l'élaboration du Schéma de la défense contre les incendies. 67 000 euros initialement, le montant a été revu à 60 000 euros.

M. le Maire : C'est l'occasion de rappeler que la DFCI, qui avait été transférée à la Métropole en 2016, a été retransférée, c'est un jeu de ping-pong, par la loi 3DS aux communes. Et soit dit en passant, entre 2016 et 2023, rien n'a été fait par la Métropole. J'ai décidé d'engager ce Schéma communal qui sera quand même un support tout à fait important pour les prises de décisions à venir. Et les années à venir.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

25 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉGIONAL « NOS COMMUNES D'ABORD »

M. le Maire : La 25.

M. MUSSO : Avec la 25, on passe à la Région avec une nouvelle demande de subvention. Là, il s'agit d'une demande de subvention dans le cadre du programme régional « Nos communes d'abord », qui remplace le FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire). Il s'agit de pratiques d'opérations. D'abord, la pose de brise-vues sur les groupes scolaires de la Renardière et les Amandiers. L'isolation des toitures du groupe scolaire Castel Hélène et la réfection et l'isolation de la cour haute de la maternelle des Cadeneaux, pour des montants respectifs de 80 000, 155 000 et 95 000 euros. Le montant de la subvention est prévu à 50 %.

M. le Maire : Oui.

M. AMARO : Une remarque M. MUSSO, dans la délibération, vous évoquiez une demande de subvention concernant les travaux qui sont indispensables dans un groupe scolaire comme par exemple sur la Renardière, les Amandiers, Castel Hélène et les Cadeneaux. Vous nous parlez de travaux de rénovation qui s'inscrivent dans un plan global pluriannuel. Depuis des années, nous vous demandons la visibilité sur ce plan global pluriannuel. Parce

qu'aujourd'hui, encore une fois, il y a les paroles et les actes. Ce que les parents d'élèves nous remontent en termes d'actes, c'est qu'on saupoudre de petits travaux par-ci par-là sur les groupes scolaires, mais on n'a pas de visibilité sur, concrètement, comment on va engager un budget de rénovation globale dans le cadre d'un plan global pluriannuel de nos groupes scolaires. Pourquoi n'y a-t-on pas accès ? Pourquoi vous ne nous le donnez pas ? Et pourquoi les parents d'élèves dans tous les groupes scolaires remontent la même chose ? On ne comprend pas cette politique de saupoudrage un petit peu par-ci, un petit peu par-là.

M. MUSSO : Un petit peu par-ci, un petit peu par-là, on est quand même à un plus d'un demi-million d'euros par an, c'est quand même du saupoudrage conséquent. Vous parlez du plan pluriannuel d'investissement là-dessus, c'est quelque chose qu'on fait systématiquement, mais par exemple, effectivement, quand on a le débat d'orientation budgétaire, c'est l'occasion de prioriser tel ou tel type de groupe de travaux à réaliser, donc on le fait. Il y a très peu d'échanges là-dessus sauf erreur de ma part, en débat d'orientation budgétaire, sur le type de travaux qu'on peut faire sur les groupes scolaires. Donc je vous invite tout à l'heure à formuler effectivement ces demandes, on verra si nous sommes en adéquation, pas de souci. Les budgets également ne diminuent pas en matière de rénovation des groupes scolaires. Comme je vous l'ai dit, on consacre entre 500 et 600 000 euros par an à l'amélioration et à la rénovation des groupes scolaires.

M. le Maire : Et pour terminer la phrase, 500 à 600 000 euros par an depuis une grosse quinzaine d'années. Ce que vous appelez saupoudrage – c'est un terme évidemment très péjoratif de votre part, mais c'est normal dans votre bouche –, c'est tout simplement le fait qu'on fait les travaux au fur et à mesure sur tel groupe scolaire lorsque c'est nécessaire. Et je rappelle les gros travaux d'isolation qui ont été faits à la Renardière, c'était l'année dernière. Je rappelle les gros travaux d'isolation qui ont été faits par l'extérieur à l'école des Bourounettes il y a quelques années, etc.

Ce n'est pas du saupoudrage, c'est tout simplement d'année en année, au fur et à mesure d'une priorité que nous fixons et au fur et à mesure de ce que nous étudions, de faire des travaux sur les différents groupes scolaires. C'est ce que vous appelez saupoudrage, ce qui est évidemment votre droit. Oui, reprenez la parole, je vous en prie.

M. AMARO : Encore une fois, les propos que vous utilisez à mon égard démontrent, vu le management que vous avez en Conseil municipal, le management que vous avez avec vos agents. Mais ce n'est pas grave, vous continuez dans cette dynamique, vous avez raison, c'est votre manière d'être et vous ne changerez jamais.

Mais au-delà de cela, vous n'avez pas du tout répondu à notre question : pourquoi vous ne nous donnez pas dans ce cas-là le plan global pluriannuel d'investissement. Vous nous dites qu'on n'a qu'à poser des questions, mais cela fait des années qu'on vous demande ce plan pluriannuel d'investissement. Ça fait des années que vous ne répondez pas et ça fait des années que vous ne nous donnez pas ces éléments-là. Partagez-nous votre plan pluriannuel d'investissement. Vous prenez toujours l'exemple de la gestion d'un bon père de famille. Si vous avez un château, vous avez deux possibilités quand vous avez des fuites partout, dont celle d'engager des travaux globaux de rénovation – on peut mettre un million dans le fait de rafistoler des toitures et des vitres partout, peu importe le montant. Aujourd'hui, on vous partage. Vous le prenez mal encore parce qu'on vous évoque une position et une politique différentes. On vous dit que les parents d'élèves nous parlent dans tous les groupes scolaires de saupoudrage et que quand la vision est identique dans tous les groupes scolaires différents sur la commune, si vous ne voulez pas entendre, c'est votre choix.

Maintenant, la question qu'on vous pose, c'est pourquoi vous ne donnez pas de la visibilité sur votre plan pluriannuel d'investissement ? Et en me disant que dans ma bouche le mot saupoudrage est un gros mot, vous insultez tous les Pennois et tous les parents d'élèves qui nous remontent, au travers de ces informations-là, tous ces éléments qu'ils constatent dans les écoles. Mais c'est votre choix et votre position, il n'y a pas de problème.

M. le Maire : Je ne vais pas épiloguer là-dessus, mais je suis un peu étonné de la façon dont vous dites que je vous ai attaqué personnellement. J'ai simplement dit que le terme de saupoudrage était un terme péjoratif à notre égard. Je ne vous insulte pas, et encore bien moins les Pennois. Je ne comprends pas cette agressivité toujours latente de votre part. Je ne vous ai pas insulté et vous dites que je manage les élus comme je manage le personnel. Cher Monsieur, ne me coupez pas la parole, soyez poli, au moins ça, soyez au moins poli. Je ne vous ai pas coupé la parole. Je relève simplement l'agressivité que vous déployez une fois de plus à mon égard. Le terme de saupoudrage n'a rien de péjoratif...

M. AMARO : C'est vous qui l'avez dit.

M. le Maire : Sauf dans votre bouche, je finis la phrase.

M.AMARO : Répondez à la question.

M. le Maire : Eh bien vous attendrez encore deux ans en essayant d'être élu, voilà ! J'ai répondu à la question et on clôt le débat sur le PPI.

M.AMARO : Bravo M. le Maire !

M. le Maire : Mais je vous en prie, c'est avec plaisir. Allez, on passe au vote pour le saupoudrage dans nos écoles. Qui est pour ? Vous êtes pour ! Eh bien tant mieux, je me félicite pour les parents d'élèves. Je pense que Mme CHAVE n'a pas exactement la même vision des remontées que vous avez des parents d'élèves, mais elle meurt d'envie de le dire.

Mme CHAVE : Excusez-moi, mais avec M. DARDENNES, on fait tous les conseils d'école et trois fois par an puisqu'il y a trois trimestres, accompagnés des techniciens des services techniques. Nous, on n'a pas l'impression de faire du saupoudrage premièrement. Deuxièmement, ce n'est pas les retours que nous font les parents d'élèves délégués en conseil d'école. De plus, effectivement, chaque parent d'élèves délégué aimerait que l'école de ses enfants soit refaite de A à Z, ce que l'on peut comprendre, sauf que nous n'avons pas qu'un seul groupe scolaire. C'est ce que j'explique régulièrement en conseil d'école. De plus, on a les techniciens qui maintenant viennent avec nous. Il faut aussi comprendre qu'il y a des choses qu'on prévoit et puis malheureusement, comme dans une maison d'un bon père de famille, malgré les prévisions, il y a parfois des pépins, avec des choses plus urgentes à traiter. Et ce n'est pas parce qu'on avait dit, et je dis au hasard, qu'à l'école Gavotte on allait faire blanc, eh bien on ne peut pas le faire parce qu'à l'école de la Renardière c'est la catastrophe et qu'on a un truc qui a pété. Il y a des urgences à régler.

Alors nous, on n'a pas l'impression de faire du saupoudrage. On essaie de gérer les urgences malgré le fait qu'il y ait des choses qui soient prévues et qui sont à faire sur du long terme. Avec beaucoup de choses à faire et on en convient avec les services techniques. Il y a énormément de choses à faire, ce sont des bâtiments anciens qu'il faut rénover petit à petit et entretenir. Mais on ne fait pas du saupoudrage et on n'a pas du tout le même retour de la part des parents d'élèves en conseil d'école. Alors peut-être que vous avez quelques parents par-ci par-là, nous on discute avec les délégués des parents d'élèves qui ont logiquement le retour de tous les parents d'élèves d'une même école.

M. le Maire : Non, mais il y a forcément des mécontents, c'est la vie, j'admets ça. Après, les urgences, on les gère et puis on gère aussi comme je l'ai dit 350 à 500 000 euros par an dans nos budgets depuis une quinzaine d'années. Oui Madame.

Mme DELAVEAU : Oui, vous dites que vous gérez les urgences.

M. le Maire : Pas seulement.

Mme DELAVEAU : Pour moi, quand j'entends « on gère les urgences », ça veut bien dire qu'on fait du saupoudrage parce qu'on est pris au dépourvu.

M. le Maire : ... laisse parler...

Mme DELAVEAU : Excusez-moi, évitez de souffler quand je parle, je n'ai même pas fini mon argument. Je vous remercie. Oui donc faire du saupoudrage, effectivement quand il y a une urgence, c'est utile d'aller réparer, c'est parfaitement logique. Là, la question qui est posée c'est : quel est le projet par école sur la commune ? Tout simplement.

Mme CHAVE : Je viens de vous dire clairement que les services techniques ont un lissage de choses à faire sur le long terme, qui est effectivement un plan pluriannuel. Sauf que peut-être que vous, dans votre maison, quand vous avez prévu de refaire la façade, si vous avez la chaudière qui tombe en panne, votre budget va peut-être plutôt passer dans la chaudière. Moi, je n'appelle pas ça du saupoudrage, mais gérer les urgences.

M. le Maire : On va arrêter parce qu'on ne va pas se battre sur ce que veut dire le mot saupoudrage. On essaie d'avoir des écoles dont on n'a pas à rougir. Je le compare par rapport à certaines villes pas très éloignées d'ici, je confirme qu'on n'a pas à rougir. Beaucoup de parents le disent, beaucoup d'enseignants qui viennent d'autres communes le disent. Après, c'est de bonne guerre de vouloir polémiquer un soir de Conseil municipal lorsqu'on est en campagne électorale.

Donc je mets aux voix. On a voté. Excusez-moi.

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

26 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2024 AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DES PENNES MIRABEAU

M. le Maire : La suivante.

M. MUSSO : Il s'agit de l'attribution de la subvention 2024 au Comité d'œuvres sociales des Pennes-Mirabeau. Deux types d'allocations : la première pour leur plan d'action et la seconde pour les chèques vacances. Pour le plan d'action, il s'agit d'un montant de 39 900 euros et, pour les chèques-vacances, d'un montant de 26 730 euros.

M. le Maire : Questions ? Remarques ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté, et je salue cette renaissance du COS qui repart sur des bases extrêmement dynamiques, ce dont je me réjouis pour l'ensemble du personnel.

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

27 – FIXATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT ET NEUTRALISATION BUDGÉTAIRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT

M. le Maire : Nous passons à la 27.

M. MUSSO : La 27, il s'agit d'une délibération comptable pour fixer la durée d'amortissement et la neutralisation budgétaire de l'attribution de compensation d'investissement. Il s'agit de gérer tout ce qui est transfert de voirie dit d'intérêt métropolitain comme évoqué tout à l'heure. Les charges évaluées en investissement vont faire l'objet d'une attribution de compensation d'investissement qui doit avoir un amortissement. Donc l'amortissement a été défini pour une année et, ensuite, vous avez un jeu d'écritures qui permet d'effectuer cette neutralisation.

M. le Maire : Des questions ? Des remarques ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :
POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 – M. FUSONE – COCH

28 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE - BUDGET 2024 DE LA VILLE DES PENNES-MIRABEAU

M. le Maire : La 28.

M. le MUSSO : Avant de présenter le débat d'orientation budgétaire et de faire un débat d'orientation budgétaire, je vais vous présenter le rapport annuel sur l'égalité femmes/hommes qui vous a été distribué. Un rapport de 14 pages, constitué essentiellement de tableaux et de chiffres et je vais essayer de limiter la partie chiffrée de cette présentation. Là, en revanche, je vais commencer par les chiffres.

L'effectif pour la collectivité est de 481 salariés, dont 392 titulaires et 89 non titulaires, ce qui fait à peu près 18,5 % de l'effectif. Concernant la répartition de l'effectif de la collectivité, elle est de deux tiers de femmes et le taux de féminisation de la ville des Pennes-Mirabeau est supérieur à la moyenne nationale de la fonction Publique Territoriale. La part des femmes est plus importante chez les non-titulaires occupant des postes d'emploi permanents que chez les non titulaires occupant des postes non permanents. Respectivement 81 % et 62 %.

Concernant la répartition de l'effectif par catégorie, il y a deux particularités à la Ville des Pennes-Mirabeau. Si au niveau national on voit 95 % de taux de féminisation dans les secteurs de la filière sociale, aux Pennes-Mirabeau, c'est 100 %. Autre particularité, la filière Sécurité est composée à 95 % d'hommes en moyenne au niveau national et nous avons 23 % de part de féminisation pour la ville des Pennes-Mirabeau.

La répartition de l'effectif par catégorie hiérarchique : dans toutes les catégories, il y a plus de femmes que d'hommes, allant pour la catégorie B de 55,6 % jusqu'à 64,4 % pour la catégorie A. Il est à constater aussi que les emplois d'encadrants sont plus féminisés, que ce soit les emplois d'encadrement supérieur avec 75 % ou ceux de chefs de service avec 54 %.

Concernant le temps de travail, 7 % des hommes et 26 % des femmes sont en temps partiel, ce qui est assez représentatif par rapport à ce que l'on peut observer sur la population pennoise, avec respectivement 6 % pour les hommes et 22 % pour les femmes.

Concernant la pyramide des âges, elle est en forme d'entonnoir : 50 % de l'effectif a plus de 50 ans – 51 % chez les femmes et 55 % chez les hommes. Il est à constater que près de 80 % de l'effectif a plus de 40 ans pour les hommes et plus de 75 % de l'effectif a plus de 50 ans pour les femmes.

Concernant les salaires, le salaire médian est de 2 172 euros chez les femmes et de 2 485 euros chez les hommes.

Concernant maintenant les données de la population de la Ville des Pennes-Mirabeau, elles sont assez comparables à celles du national puisque sur différentes strates d'âge, c'est quasiment à l'identique. On a légèrement plus de femmes aux Pennes-Mirabeau qu'un niveau national, et un petit peu plus de personnes âgées par rapport aux actifs de moins de 64 ans. Enfin les taux d'activité sont plus importants aux Pennes-Mirabeau : pour les femmes, +3,3 points par rapport au national et pour les hommes + 1,7 point. La part des familles monoparentales est supérieure à la moyenne nationale de 3 points.

En ce qui concerne la politique jeunesse, sur nos centres aérés, on a 3 568 inscriptions, dont 51 % de garçons. Pour les séjours jeunesse, sur 124 inscriptions, on est à 50/50. Concernant la politique culture chez les moins de 20 ans, pour l'inscription à la bibliothèque, on est à 50/50. Concernant la pratique musicale, on est à 60 % de filles et sur la fréquentation des activités jeunesse, on est là aussi à 50/50.

En ce qui concerne le plan d'action communal pour l'égalité femmes/hommes, il doit être revu en 2024. Il y a l'intégration du personnel de la Police municipale et du CCAS au réseau Violences intrafamiliales avec la formation en 2024, dans le cadre du CNSPD et de la stratégie territoriale de prévention et de délinquance. L'intervenant est Solidarité Femmes 13 et il y a cinq réunions par an. Au primaire, l'intervenant sur les relations garçons/filles c'est PACTES , salué en 2023. Et concernant les violences sexuelles – sensibilisation des agents

et conférences publiques –, l'intervenant sera Colosse aux pieds d'argile. La formation aura lieu en mai 2024.

Voilà de manière assez synthétique pour la présentation de ce rapport.

M. le Maire : Des questions ? S'il n'y en a pas, on passe au débat d'orientation budgétaire.

M. MUSSO : Maintenant je vais vous présenter le débat d'orientation budgétaire qui vous a été remis, en préalable à l'autre débat d'orientation budgétaire. Je profite du coup de ce début de prise de parole pour remercier le service des Finances de la Ville pour le travail qui a été réalisé pour la création de ce document de 27 pages, très complet et riche d'enseignements. Là aussi beaucoup de chiffres, je vais essayer d'en dire le moins possible, ça ne va pas être très facile. Donc je vais vous développer en trois parties : tout d'abord vous poser le contexte général ; ensuite, faire un état des lieux de la Ville ; et ensuite, nous projeter sur les orientations pour l'année 2024.

Contexte général

De manière générale, l'inflation en 2023 a été de 4,9 %. Elle est prévue en 2024 à 2,6 %. Quant à la croissance, elle serait de 1,4 %. L'évolution de l'indice des prix et des dépenses communales en prévisionnel serait de 4,7 %. Il tient compte du coût de la construction qui est +4,8 % contre 4,1 % en 2023. Il est à constater un ralentissement de l'évolution des dépenses de personnel qui serait à 3,8 % sur 2023. Effectivement, en 2023, on a constaté que les recettes de fonctionnement des communes évoluent à +4,3 %, alors que dans le même temps, les dépenses de fonctionnement augmentent de 5,5 %. La loi de programmation des dépenses publiques fixe un objectif d'évolution de nos dépenses de fonctionnement pour les collectivités qui est de 2,1 %, ce qui correspond à l'inflation moins un demi-point. Je vois que je vous ai passionnés avec tous ces éléments de contexte. Maintenant que vous êtes bien au fait de ces éléments, vous devez très certainement vous demander si c'est de bonne ou de mauvais augure. Eh bien, on va le voir.

Etat des lieux

Vous avez dans le rapport un petit comparatif de la structure de la population par rapport au nombre de logements. Alors même si on est passés en 2024 à plus de 22 000 habitants – sur le dernier compte administratif, nous sommes 21 910 habitants et par rapport aux références de sourcing sur les logements et le reste, les données figurant dans le rapport vont jusqu'à 2020.

De manière globale, ce qu'il faut regarder, c'est qu'en une trentaine d'années, notre population, qui est aujourd'hui de 650 habitants au km², a pris en 30 ans 100 habitants au km². On est passés de 7 000 logements à 9 850. Le nombre de logements vacants a lui presque doublé sur cette même période, passant de 320 à 605 aujourd'hui. Et en parallèle, ce qui est intéressant à constater, c'est que le nombre de personnes par logement a diminué, passant de 2,9 à 2,4.

Concernant la dette, elle est en 2024 de 7,9 millions d'euros, soit 352 euros par habitant. Il faut savoir que cette dette a diminué de 100 euros par habitant en deux ans. Notre objectif est bien entendu de poursuivre ce désendettement. Aujourd'hui, notre capacité à nous désendetter est inférieure à trois ans, mais on a eu des produits exceptionnels cette année. Ce qui fait que si on enlève ce biais et que l'on regarde la chose de manière plus structurelle, on serait plutôt sur un désendettement compris entre trois et six ans. Ce qui veut dire que notre dette n'est pas faible, mais tout de même bien maîtrisée.

Concernant notre capacité d'autofinancement, la CAF brute en 2023 est de 6,3 millions d'euros. Notre taux de CAF est de 18,11 %. Il faut savoir que dans nos indicateurs, le taux minimal attendu doit être de 10 %. C'était nos résultats, jusqu'à 2021, on était supérieur tout juste à 10 %. En 2022, nous étions à 5,8 %. Notre CAF nette, c'est à dire une fois qu'on a enlevé le remboursement de l'emprunt, est à 5,5 millions d'euros. Sachant que comme je l'ai dit précédemment, nous avons eu des produits exceptionnels qui sont de deux natures – et représentent à peu près 5 millions d'euros – avec le filet de sécurité pour pallier la flambée des prix et l'excédent de l'opération de la ZAC des Sybilles. Le filet de sécurité, c'est 1,1 million d'euros, et l'excédent de la ZAC des Sybilles 3,191 millions d'euros. Après retraitement de ces produits exceptionnels, si on regarde de manière structurelle et pérenne

notre collectivité, nous avons des produits de fonctionnement qui augmentent à hauteur de 5,08 % alors que dans le même temps, nos dépenses, elles, augmentent de 6,4 %.

Si on regarde depuis le début du mandat, notre solde d'investissement de 2020 à 2023. Il est de - 8,3 millions d'euros. Notre solde de fonctionnement est de +7,2 millions d'euros. Si on regarde notre solde de la section de fonctionnement, c'est-à-dire ce qu'on a dégagé pour pouvoir derrière financer nos investissements, ils se sont sensiblement dégradés sur les dernières années, puisque de manière presque structurelle, sur 2020 et 2021, on était à peu près à 1,6 million d'euros. En 2022, on était à 384 000 euros. Alors effectivement, si on enlève les produits exceptionnels de cette année qui sont uniquement conjoncturels, notre résultat aurait été cette année de 40 000 euros. On est passés de 1,6 million à 40 000 euros.

Du coup, on en arrive sur nos fonds thésaurisés, ce qu'on appelle vulgairement et communément la cagnotte, qui était aux alentours du début de mandat environ à 20 millions, 22 millions exactement en 2021. On est arrivés en 2022 à 18 millions. Elle est aujourd'hui en 2023 de 17,5 millions d'euros.

Alors en synthèse, quelle est l'analyse financière que l'on peut faire ? Nos indicateurs sont encore bons, mais nos marges de manœuvre se réduisent. Nos recettes et nos dépenses augmentent, sauf qu'aujourd'hui, nos dépenses courent plus vite que nos recettes.

Orientations 2024

L'objectif est de répondre aux besoins d'une population croissante, aux besoins de tous, avec une offre de services publics complète et diversifiée. Et également, comme on l'a un petit peu évoqué, c'est de continuer nos efforts de résilience au changement climatique. Je vais aborder la section de fonctionnement tout d'abord, avec trois principaux types de charges : celles de personnel, les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante.

La masse salariale diminue : -1,2 %, ce qui représente à peu près 27 agents. Ce que l'on peut constater, c'est que le nombre de titulaires augmente (+9), la part de non-titulaires diminue de 3 points, ce qui fait que le nombre de non-titulaires sur des postes d'emplois permanents diminue. Il est à constater une masse impactée par un taux d'absentéisme qui cette année a été croissant (+7,8%). Ce qui est prévu pour 2024, c'est une masse salariale qui va diminuer de 1,7 % pour atteindre à peu près 20,5 millions d'euros.

Nos charges à caractère général : nous avons tout d'abord les dépenses d'énergie (carburant, combustibles, électricité, eau). On peut dire qu'il y a eu une réelle flambée puisqu'en 2020, nous étions à 1 million d'euros. On est passés en 2023 à quasiment 2,5 millions d'euros, malgré tous les efforts qui ont été faits (extinction, baisse des températures, travaux de rénovation de l'éclairage, etc.). Pour 2024, ce poste-là va diminuer de 400 000 euros. L'alimentation : notre politique, c'est de respecter nos engagements pris sur la Loi Egalim. Ce poste-là va augmenter de 7,4 %. Il n'y a pas que les dépenses d'énergie qui ont flambé, il y a aussi le contrat d'assurance. Cette année, ce sera +140 %. Nous avons aussi de nouvelles charges : je citerai la collecte et le traitement des déchets qui n'existait pas et représentera 272 000 euros pour l'exercice 2024.

Ensuite nous avons les autres charges de gestion courante. Je vais commencer par quelque chose dont on parle depuis un certain temps, la loi SRU. Nous n'avons pas eu la surpénalité, nous devons payer 100 % de pénalité, ce qui devrait s'évaluer aujourd'hui à environ 900 000 euros. En 2024, nous n'allons payer « que » 580 000 euros, puisque nous avons encore trois programmes qui nous permettent de déduire une partie. Il y aura la contribution de service public sur la crèche de Bayard (760 000 euros) ; la subvention CCAS qui va augmenter – elle sera à 710 000 euros ; et ensuite les subventions à nos associations qui elles seront maintenues au même niveau que l'année 2023, c'est-à-dire à peu près à 530 000 euros.

Côté fonctionnement aux principaux chapitres des recettes, les impôts et taxes, les produits de domaines et participations. Concernant les impôts et taxes, il y aura un maintien du taux d'imposition à 45,24 %. Et avec la revalorisation des bases des valeurs locatives, estimée à 3,9 %, ce poste-là globalement va augmenter de 400 000 euros. Il va y avoir des diminutions, comme le fonds de péréquation intercommunal qui va encore diminuer de 20 %. Et la dotation de solidarité communale qui elle va nous permettre de générer à peu près 157 000 euros de plus. Globalement, sur ce poste-là, l'impact sera de 400 000 euros de plus

par rapport au budget de l'année dernière. Les produits de domaines et les participations seront quasiment identiques à ceux de 2023, hormis le filet de sécurité qu'on n'aura plus, soit 1,1 million d'euros. Donc dans ce contexte, équilibrer un budget relève d'un effort collectif de l'ensemble des services, l'essentiel n'étant pas uniquement d'y participer, mais plutôt d'y arriver, pour faire un parallèle.

D'une manière concrète, pour lancer les échanges sur les différents investissements, et que cela vous parle sur les différents projets évoqués – là effectivement, il n'y a pas les montants, mais les orientations – pour ce qui est des ressources assurées, on est en train de signer le Contrat départemental de transition énergétique, qui va être fixé fin du 1^{er} trimestre. Notre capacité d'autofinancement aujourd'hui est de 1,8 million d'euros.

Donc qu'est ce qui va se passer cette année essentiellement ? Il va y avoir : le lancement de la rénovation du complexe sportif Gibert ROCCI, voté l'année dernière, le lancement de la rénovation de l'église Saint-Blaise, le lancement des études de programmation et de maîtrise d'œuvre pour le théâtre Henri MARTINET, la maintenance continue des différents bâtiments publics et espaces sportifs et le lancement des travaux de mise en accessibilité des différents bâtiments communaux.

Concernant le cadre de vie, il s'agira de poursuivre l'entretien des voiries dans un objectif de sécurisation, de pouvoir renouveler les différentes caméras de vidéoprotection et enfin cette année d'avoir la requalification du chemin D2.

En matière de transition énergétique, nous allons poursuivre et finaliser la rénovation de l'éclairage public, avec le reste du parc qui va passer en LED. La rénovation thermique et énergétique des différents bâtiments scolaires et des autres bâtiments communaux avec des travaux d'isolation et de remplacement de chauffages. Il s'agira aussi de poursuivre le développement des énergies renouvelables et c'est là effectivement qu'il y aura cette année l'installation de panneaux photovoltaïques. Comme l'a dit M. le Maire, il y aura plusieurs tranches, on ne pourra pas tout faire cette année. On va en faire une partie cette année et une autre partie en 2025. Comme cela a été évoqué, la prévention des risques incendie et inondation.

Et enfin nous allons continuer le verdissement du parc des véhicules communaux. Cette année, on va sensiblement accélérer le dispositif puisque l'on va engager environ 400 000 euros – sachant qu'il y a quand même l'achat d'une tractopelle à 130 000 euros. Il reste donc 270 000 euros sachant qu'en moyenne, chaque année, le renouvellement annuel de la flotte faisait à peu près 90 000 euros par an. On passe de 90 000 à 270 000 euros, donc on a multiplié par trois pour accélérer ce verdissement. On est à la fois dans une transition énergétique puisque l'on a constaté que, sur une bonne partie de notre parc, les coûts d'entretien commençaient à devenir très importants. On a passé ce seuil critique et il a donc été décidé d'accélérer ce dispositif de transition.

Voilà de manière très synthétique le résumé de ces 27 pages. Et je vous remercie.

M. le Maire : Bravo. C'était très détaillé, très clair aussi. Vous avez la parole.

Mme REYNAUD : Merci pour ces informations. On va se passer la parole. Moi j'interviens sur la partie RH et en particulier sur les absences. Je voulais savoir si vous ne vous êtes pas trompés sur les chiffres qui sont en page 19 sur le temps de travail et l'impact de l'absentéisme.

M. MUSSO : On est à +9,9 sur la maladie ordinaire. Ce qui a énormément augmenté effectivement c'est la maladie professionnelle, qui avait diminué en 2022.

Mme REYNAUD : Donc vous annoncez une augmentation de 17,8 % du nombre de jours d'absences toutes catégories confondues ; 86 % de maladies professionnelles et 65 pour accidents de service. Quelles sont vos orientations après ce constat catastrophique ? Nous sommes dans un débat d'orientation, aujourd'hui, nous vous demandons de prendre les chiffres avancés au sérieux et d'en tirer les conclusions et les actions. Dans les dépenses de fonctionnement, vous indiquez que c'est le poste des charges de personnel qui est le plus gros poste de dépenses, quelle est votre action sur ces chiffres qui sont une photo de la

façon dont vous managez les RH ? Et qui rebondissent sur les interpellations que Romain a faites en première intervention.

M. le Maire : J'attends la suite et je réponds globalement.

Mme DELAVEAU : Je vais revenir sur la requalification du chemin des bœufs. Vous prévoyez un agrandissement de la voie à 12 m. Je voudrais savoir à quelle date a lieu la concertation avec les riverains et si vous en prévoyez. Quel est le plan de circulation envisagé et est-ce qu'il est prévu des expropriations ? Concernant l'entretien voirie et la sécurisation, où en sont les trottoirs et les pistes cyclables tout simplement ?

M. AMARO : Vous avez exposé beaucoup d'investissements à venir sur la commune. Il faut reconnaître les bonnes dynamiques. Cela fait des années que nous vous relançons sur votre engagement concernant la rénovation de l'église Saint Blaise, puisque vous la promettiez depuis 2008, donc c'est très bien que les travaux aient démarré. Concernant l'entretien des voiries et leur sécurisation, bien entendu, on ira toujours dans votre sens puisqu'on part du principe que c'est un service qu'on doit à la population, donc continuons en ce sens. Concernant le renouvellement des caméras de vidéoprotection, ça fait quasiment 15 ans qu'on demandait leur mise en place, donc bien entendu que nous continuons à appuyer la démarche que vous avez en ce sens. Donc il y a des éléments d'investissement que nous partageons totalement et qu'il faut continuer d'appuyer bien entendu.

Juste une question Monsieur le Maire, on vous rappelle que dans la question au Gouvernement, il a été répondu que la tenue du débat d'orientation budgétaire est destinée à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte – je dis bien de tenir compte – des discussions afin d'élaborer les propositions qui figureront dans le budget primitif. C'est-à-dire que ce soir, les propositions qu'on va vous faire, vous avez deux possibilités, soit les accepter et les inscrire dans le budget primitif, soit les retoquer, ce qui est votre choix. Ce qui voudra dire que vous ne partagez pas la vision que nous avons et vous en avez bien entendu tout à fait le droit.

Dans cette optique, nous vous demandons de prendre en compte nos propositions pour élaborer le budget, en inscrivant dans les ACP du rapport d'orientation budgétaire et en les déclinant dans le budget primitif que vous nous présenterez les propositions suivantes : définir une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) qui permette une lisibilité de la gestion des ressources humaines pour accompagner vers un mieux-être les personnels de la commune. Ce qui permettra de décliner dans le budget primitif un budget dédié à ce que disait Mme FIORILE-REYNAUD tout à l'heure, un plan d'action concret qui vient pallier le chiffre exponentiel que nous connaissons au sein de la commune des Pennes-Mirabeau.

Concernant la Petite Enfance, je reprends vos propos, M. MUSSO, vous disiez il y a quelques secondes : « notre objectif est de répondre aux besoins croissants des Pennois notamment sur les services publics ». C'est ce que vous avez dit. Concernant la Petite Enfance, nous avons une prépondérance de ménages avec enfants. Le taux de ménages sur la commune est beaucoup plus élevé qu'ailleurs. Or, on est à 10 points en dessous de la norme nationale en termes de places en crèche, dicit les informations transmises par la représentante de la CAF lors de l'inauguration de la crèche des Pallières. Donc on est une commune qui a des besoins en termes de places en crèche et on est largement au-dessous de ce que proposent nos communes avoisinantes. Cela démontre que vous ne répondez pas politiquement aux besoins de la population concernant les places en crèche. On ne parle bien entendu pas aussi des critères d'attribution pour les places en crèche comme sur les logements sociaux, on ne s'attardera que sur le nombre.

Pour pallier cette problématique, vous aviez évoqué dans le projet Gavotte – comme vous l'attestiez dans le Pennois de 2017 – un pôle Petite Enfance avec une crèche à la Gavotte. Dans le débat d'orientation budgétaire que vous nous présentez ce soir, vous nous évoquez que le projet Gavotte sera terminé à 100 %. Mais où est la crèche que vous avez promise aux Pennois pour répondre au besoin de service public ? Où est le pôle Petite Enfance ? Totalement disparus des radars. Vous aviez voté 13 millions d'euros pour trois

bâtiments. Nous avons dépensé 23 millions d'euros pour seulement deux équipements sur trois. Nous vous demandons de réaliser votre engagement sur la crèche de la Gavotte qui correspond aux besoins des familles. Nous vous avons suivis dans ce projet lorsque vous nous aviez présenté le projet d'école et petite enfance. Nous avons au départ été pour. Il y a eu des modifications en termes de déplacements et de mobilité, il n'y a plus d'arbres, il n'y a plus de végétation, la piste cyclable a disparu... Et maintenant, vous effacez la crèche. Où est la crèche ? Nous vous demandons donc la rectification de la programmation des financements des travaux de la crèche et du pôle Petite enfance de la Gavotte tel que prévu par l'architecte.

Concernant les écoles, vous nous demandez de poser des questions. Soyons concrets. Vous évoquez dans le débat d'orientation budgétaire concernant les écoles de continuer la rénovation thermique et énergétique des bâtiments scolaires et autres bâtiments communaux. Vous nous évoquez tout à l'heure, Mme CHAVE, que les services techniques avaient un plan pluriannuel d'investissement : où est le plan pluriannuel d'investissement ? Donnez-nous la visibilité sur les travaux que vous avez pensés. Donnez-nous de la visibilité sur la politique que vous avez réfléchi.

Concernant l'urbanisation massive, nous vous demandons une programmation en APCP des réseaux et infrastructures accompagnant l'accroissement des 1 072 logements prévus au Plan local de l'Habitat jusqu'en 2028. Aujourd'hui, la commune connaît un accroissement phénoménal de la population, nous vous demandons d'inscrire concrètement dans le budget les investissements qui vont pouvoir absorber l'arrivée de milliers de Pennois supplémentaires sur la commune.

Concernant le développement durable, un plan pluriannuel d'investissement pour la pose des panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation des bâtiments municipaux : vous êtes dès aujourd'hui en capacité de pouvoir inscrire une enveloppe qui permettra à nos services de pouvoir engager des actions concrètes sur cet item-là. Mais vous pouvez d'ores et déjà engager une enveloppe par l'intermédiaire des APCP, vous le savez très bien, et ça permettra de matérialiser concrètement la vision que vous avez sur ce sujet.

Concernant l'éclairage de nuit, on a une vision différente de celle que vous partagez. Dans le contexte d'inflation que nous connaissons aujourd'hui, laisser allumé de manière irréfléchi de nuit la lumière, c'est une position extrémiste. Décider en même temps que la suppression de la Police municipale de nuit – puisque je rappelle qu'aux Pennes-Mirabeau, nous n'avons plus de Police municipale à partir de 1h du matin – d'éteindre complètement la lumière sur la ville est aussi une position extrémiste. Nous vous demandons de travailler sur une position intermédiaire, c'est-à-dire des systèmes comme le font de nombreuses communes aujourd'hui en France, et il y a même des petits villages dans certains départements qui l'ont déjà engagé, et d'adopter des mécanismes de détection automatique au passage dans les centres-villes et les axes prioritaires. Ce qui permettra en plus, au-delà de faire une des économies, d'avoir une action concrète sur la sécurité. Aujourd'hui, si on laisse tout allumé, ça ne détecte rien. Si c'est tout éteint et qu'il y a un cambriolage, on voit encore moins. En revanche, si la lumière s'allume à un moment donné, c'est peut-être qu'il y a quelqu'un à cet endroit-là. Et bien entendu, on y porte un peu plus attention. Nous vous demandons de sortir de cette position extrémiste et d'engager un financement dans la rénovation permettant un système comme le font de nombreuses communes.

Concernant la sécurité, nous vous demandons d'engager dans le budget primitif des financements nécessaires à la mise en place d'une Police municipale 7/7 et 24/24. C'est-à-dire que vous reveniez sur votre décision de supprimer la Police municipale à partir de 1h.

Vous dites à tout le monde que la commune n'a pas d'argent. On dit aux associations qu'il n'y a pas d'argent, on dit aux écoles qu'il n'y a pas d'argent, on dit aux Pennois qu'il n'y a plus d'argent. Vous pouvez dire que ce n'est pas vrai, mais en tous cas, aujourd'hui, c'est ce qui est répondu dans les écoles aux parents d'élèves et aux associations. Vous avez – vous l'avez évoqué tout à l'heure M. MUSSO – une cagnotte qui tourne entre 15 et 17 millions d'euros. Vous nous avez évoqué le chiffre de 17. 17 millions d'euros d'excédent budgétaire, cette année, vous écrivez noir sur blanc en page 23 que nous avons un nouvel excédent budgétaire de 1,1 million d'euros, qui s'ajoute au précédent. C'est la raison pour laquelle nous avons toute la latitude de pouvoir financer, comme vous le disiez tout à l'heure M. MUSSO, des investissements qui répondent à l'objectif des besoins des Pennois qui sont croissants en termes de service public.

M. le Maire : Oui.

Mme COCH : À mon tour, je vais essayer de ne pas être trop redondante avec les différentes interventions. Donc pour tout ce qui est investissement, on est encore sur le même principe, j'en suis désolée, mais effectivement on manque de plan de réalisation. Alors c'est une question d'investissement, une question de budget bien évidemment, mais c'est aussi une question d'information des Pennois. Parce que nombre de réalisations effectuées par la Mairie ne sont pas suffisamment en dialogue avec les Pennois de chaque secteur. Il y a des surprises qui sont parfois assez négatives pour certains quartiers.

M. le Maire : Exemple ?

Mme COCH : Comment ?

M. le Maire : Exemple ?

Mme COCH : On peut parler de beaucoup de choses. On était ensemble avec M. LEONETTI pas plus tard que le week-end dernier. Ce qui est important, si vous voulez, ce n'est pas tant que les investissements soient faits par la Mairie, c'est que les Pennois soient associés et que ce soit dans le bon sens. Quand vous parliez tout à l'heure du saupoudrage pour reprendre vos mots, je pense qu'en fait, sur le mot, vous ne vous compreniez pas. Ce qui est vu comme du saupoudrage par certains habitants peut venir du fait qu'ils ne sont pas concertés et ne comprennent pas la logique de l'investissement. Et vous vous y voyez une autre logique. Si les habitants ne sont pas associés, ça ne peut pas marcher.

Pour reprendre le cours, on parlait d'augmentation de la population pennoise, on parlait de la réfection des voiries, est-ce que vous avez prévu un plan sur l'élaboration de l'entretien des voiries de la ville en termes de zones, de cohérence et de travaux ? Pour garder une circulation fluide sur les Pennes-Mirabeau. On parlait de travaux à St Blaise, ce que nous aimerions savoir également, c'est le plan de coordination des travaux pour pouvoir garder une circulation fluide sur les Pennes-Mirabeau. On parlait aussi de transition énergétique. J'imagine que pour faire les demandes de subvention vous avez établi un plan de réalisation des travaux de transition énergétique. Pour faire une demande de budget, il va falloir les avoir.

J'espère ne pas avoir été trop redondante avec les autres propositions, et j'attends comme l'autre groupe des réponses à ces questions. Merci.

M. le Maire : Rosy ?

Mme INAUDI : Moi je n'ai rien à dire parce que je pense que la critique est aisée, mais l'art est difficile. Juste une question : est-ce qu'il y a eu des études qui montrent que le fait d'éteindre la nuit augmentait l'insécurité ?

M. le Maire : Tu réponds et je conclus ?

M. MUSSO : Je vais rebondir sur la dernière remarque de Rosy. On parle effectivement de position extrémiste et de manière concrète, effectivement quand on n'a pas les chiffres, on peut penser que quand on éteint la nuit, il y a plus de cambriolages. Différentes études montrent que c'est plutôt l'inverse. Comme pour les accidents, etc. Effectivement, on pourrait penser le contraire, c'est pour ça que je le précise aussi.

Aujourd'hui, vous dites que l'on passe d'une situation à une autre, c'est-à-dire qu'il faisait jour tout le temps et que là il fait nuit tout le temps quand on éteint. C'est l'état des lieux de notre parc aujourd'hui. C'est-à-dire que la seule possibilité qu'on a, c'est d'allumer ou d'éteindre. Quand l'éclairage sera totalement revu, on pourra mettre des dispositifs effectivement de détection permettant d'éclairer à un certain niveau. C'est une solution qui pourra peut-être demain être faite, mais qui en aucun cas ne peut être réalisée aujourd'hui. Aujourd'hui, la seule solution, celle qui a été prise pour ne pas dépenser encore plus

d'argent, c'est d'éteindre, puisque nous avons estimé à l'époque l'économie en éteignant la lumière qui était à peu près, sur une douzaine de mois, de 200 000 euros. Donc effectivement aujourd'hui, si on veut faire des économies, il faut éteindre.

On a parlé aussi de la cagnotte et de cet excédent. Si on regarde, c'est ce que je vous ai expliqué, aujourd'hui, on est tout juste à l'équilibre hors produits exceptionnels. En moyenne, chaque année, on dépense à peu près 10 millions d'euros. Si on dépense 10 millions d'euros, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, sur le résultat, en investissement, on est à - 3,5 millions d'euros. La cagnotte chaque année est ponctionnée de ce montant-là. Vous l'avez vu tout à l'heure, j'ai fait le parallèle avec le sport olympique, mais il est très difficile d'équilibrer aujourd'hui un budget de fonctionnement. On a fini à 40 000 euros hors produits exceptionnels. Ça veut dire que le budget de l'année prochaine, de manière technique, sera plutôt déficitaire que bénéficiaire. Ce qui veut dire que de manière tout à fait pragmatique, en bon père ou pas de famille, je ne sais pas quel est le terme approprié, on va réserver environ 1 million d'euros par an pour nous assurer d'avoir cet équilibre de fonctionnement. Nous sommes en 2024, ce qui veut dire qu'en 2026, 3,5 sur les 3 années + le 1 million sur 3 ans, il restera 4 millions d'euros de la cagnotte. Donc cette cagnotte, elle est utilisée, on l'avait prévu d'emblée, essentiellement à financer nos investissements, mais aujourd'hui, du fait de la situation que nous connaissons, elle va aussi pallier cette problématique sur le fonctionnement.

On a parlé du projet de la Gavotte et effectivement – peut-être que Caroline va développer ensuite –, le nombre de lits a augmenté sur l'année. Donc on répond à la problématique, je laisserai ma collègue développer. Juste dans les propos que vous avez évoqués, c'est le Département qui est à 10 points en dessous, ce n'est pas la ville des Pennes-Mirabeau. Pardon ?

Mme REYNAUD : Mais on fait partie du Département.

M. MUSSO : Oui, mais ce n'est pas la ville des Pennes-Mirabeau et il a été dit que la ville était à 10 points derrière les autres collectivités. C'est le département qui est 10 points en dessous et dans le département, certes il y a la ville des Pennes-Mirabeau, mais pas seulement.

Après, le PPI, je le dis et je le redis, c'est un outil de gestion. On modifie chaque année en fonction des priorités. J'ai du mal à accepter – je ne l'ai pas mal pris – qu'on parle de saupoudrage. On a établi un programme, on est élus sur ce programme, et notre mission est de faire en sorte que ce programme puisse s'exécuter. Donc je suis surpris qu'avec l'argent que j'ai évoqué qu'on mettait, dans les écoles notamment, mais aussi sur d'autres projets, vous ne le voyez pas et que vous pensiez que c'est du saupoudrage. J'ai du mal à comprendre, est-ce que c'est un problème de communication, je ne fréquente pas les sites, parce que les réalisations existent.

Alors effectivement, il y a beaucoup de choses à faire, et certainement ce mandat et ce budget ne vont pas permettre de tout refaire. Parce que la ville a des particularités et elle est très étendue, il y a beaucoup de choses à faire. Alors je comprends que vous puissiez vous demander comment on le fait et quels sont les financements. Et vous utilisez le biais des APCP, c'est très bien, mais on n'utilisera l'APCP qu'à bon escient, c'est-à-dire lorsqu'il y a nécessité financière de planification pour aller là-dessus. Ça veut dire que selon les enjeux – et je ne veux pas rentrer dans les détails, mais pour les panneaux photovoltaïques, ce n'est pas quelque chose que l'on va adopter, parce que ça n'a aucun intérêt. L'APCP n'est pas fait pour tracer à l'ensemble du Conseil municipal ce qu'on doit faire ou pas, c'est une gestion comptable pour mobiliser les ressources et nous assurer de pouvoir les mettre en place en fonction des enjeux financiers et de la capacité de pouvoir les porter par les services. Voilà les réponses pour les APCP et le PPI. Je pense que j'ai répondu...

M. AMARO : ... sur la crèche ?

M. MUSSO : Sur la crèche, je vais laisser ma collègue répondre.

M. AMARO : Les questions, pour ne pas oublier quoi que ce soit, c'est la crèche, la Police municipale de nuit, le chemin des bœufs.

Mme TCHELEKIAN : Comme disait M. MUSSO, effectivement, ce n'est pas la Ville des Pennes-Mirabeau qui est 10 points en dessous du niveau national, c'est le département qui est carencé. Et sur le département des Bouches-du-Rhône, on a même un nombre de berceaux qui est supérieur à la moyenne départementale.

Depuis 2020, on a créé 15 places, en 3 ans, c'est déjà pas mal. On a un objectif de création de places et nous menons des actions en faveur des familles. Vous parliez du pôle Petite Enfance, il est en train de se développer et de s'organiser à la maternelle Saint Georges, puisqu'on a rénové des locaux pour accueillir de meilleure manière le relais Petite Enfance et la Maison des parents. On développe depuis quelques mois des ateliers en direction des familles et des débats-conférences animés par des professionnels. En parallèle, on souhaitait délocaliser ces activités pour ne pas tout faire au même endroit. Il y en a dans cet endroit qu'on a appelé la Maison des parents. Il y en a qui sont sur les crèches, d'autres à la bibliothèque, pour que cela puisse toucher le plus grand nombre de personnes.

Je te réponds sur la crèche. Au départ du projet, elle devait se trouver à la place de l'ancienne école de la Gavotte. Elle ne se fera certainement pas là, elle se fera dans le secteur. On a différents lieux qui sont envisagés. Pour l'instant on ne va pas se positionner pour te donner une réponse exacte, mais ce sera dans ce secteur.

M. AMARO : On est très embêtés par cette réponse, parce qu'il y a deux sujets. Il y a d'abord : quelle est la vision politique ? Aujourd'hui, une famille qui a besoin d'une place en crèche, c'est important, puisque c'est une famille qui travaille. Nous dire qu'on a accueilli 3 000 Pennois de plus, parce que la population est passée de 21 000 à 26 000 habitants bientôt et qu'on a monté de 15 places en crèche – sachant qu'on avait déjà 100 familles en attente avant l'augmentation de la population –, c'est peu. Après, vous avez évoqué plein de choses. Vous nous avez sollicités avec un vote en 2017 pour un projet dans lequel il y avait une crèche. Vous avez présenté à la population ce pôle. On a voté pour au départ. On vous a suivis sur ce projet. Et vous supprimez cette structure qui est indispensable pour la commune.

Mme TCHELEKIAN : On ne supprime rien, puisque je viens de dire qu'elle sera faite, mais pas forcément sur ce terrain-là.

M. AMARO : Vous nous avez soumis au vote le fait qu'elle soit ici. Combien de logements vous prévoyez sur l'espace de la crèche ? Caroline, combien de logements il y aura à la place de la crèche ?

Mme TCHELEKIAN : Ça, je ne peux pas répondre, ce n'est pas décidé.

M. AMARO : Il y a déjà un budget, on va construire la crèche sachant que le budget a déjà été alloué pour la construction de la crèche sur la Gavotte dans les 23 millions d'euros.

Mme TCHELEKIAN : Il y a un budget qui sera alloué pour cette construction-là en temps venu. Et on le fera voter au Conseil municipal évidemment.

M. AMARO : Mais c'était inclus dans les 23 millions d'euros – 13 millions au départ. Donc nos impôts sont censés avoir été utilisés pour la crèche de la Gavotte, puisqu'au départ, on avait voté 13 millions d'euros – au final 23. Nos impôts devaient servir à ça et vous annoncez ce soir qu'au final, ça ne va pas être utilisé pour ça, mais qu'on va réutiliser l'impôt des Pennois pour une autre crèche. C'est quand même hallucinant comme réponse.

Mme TCHELEKIAN : On sait que les coûts des travaux ont augmenté après le Covid, ce n'est pas nouveau. On ne va pas faire semblant de découvrir ça maintenant. Après, tu me

demandes si oui effectivement il y aura une crèche. Oui, il y a un projet de construction d'une autre crèche. Mais pas à cet endroit.

M. AMARO : Donc on doit vous croire sur parole. Les actes, c'était une crèche à cet endroit-là. Vous avez prévu autre chose, on va y revenir juste après, et tu sais très bien, tu ne veux pas y répondre, mais tu sais très bien ce qu'il va y avoir ici. Mais on va le révoquer après. C'est assez dommage qu'on puisse de manière facile répondre « non, on fera une autre crèche ailleurs ». Dans les actes, il était noté une crèche ici, on doit vous croire sur parole qu'il y en aura une autre.

M. le Maire : Non, il n'est pas question de nous croire sur parole. On essaie de créer un maximum de places de crèche. Alors je rappelle qu'effectivement, le Département, par rapport au reste de la population française, en nombre de places de crèches, est plutôt en dessous. Nous, nous sommes un peu au-dessus de la moyenne départementale.

Je rappelle qu'il y a 3 ans de ça, nous avons eu un rappel à l'ordre de la CAF et qu'il ne suffit pas de créer des places de crèche, encore faut-il les remplir. Et ça, c'est un autre sujet et vous qui êtes un fin gestionnaire des chiffres, vous devez savoir que la CAF a une logique très, très comptable. Je veux dire par là que si vous créez des places de crèche qui ne sont pas remplies dans des taux satisfaisants, vous êtes en dessous des normes de la CAF et vous risquez – on avait eu un courrier dans ce sens – de ne plus bénéficier des subventions de la CAF. Ce qui veut dire que la création excessive de places de crèche qui ne sont pas susceptibles d'être remplies est une mauvaise gestion de places de crèche. C'est la CAF qui le dit et vous pouvez le vérifier. Il suffit de prendre rendez-vous avec la personne qui s'occupe de ça. Et je le dis pour une complète information de tous les élus parce que c'est un domaine un peu technique que tout le monde ne connaît pas.

M. AMARO : 15 places, ce n'est pas beaucoup.

Mme TCHELEKIAN : Ce n'est pas anodin 15 places de crèche en 3 ans.

M. le Maire : Vous répondrez aux arguments de Jean-Philippe et je clôturerai. Quand je clôture, après, on ne reprend pas le débat. C'est la raison pour laquelle je préfère répondre. Vous dites en lieu et place de l'ancienne primaire de la Gavotte, une crèche était prévue, ce qui est vrai. Aujourd'hui, rien n'est arrêté pour le moment compte tenu des grandes difficultés qu'on a eues à terminer ce projet dans les conditions que l'on connaît et ça, je le reconnais sans aucune difficulté. Et sur ce plateau où on a rasé l'ancienne école de la Gavotte, aujourd'hui, rien n'est prévu. Mais le fait est que l'ancienne école maternelle du Saint Georges ayant disparu puisque tout le Saint Georges est passé à l'école Claudie Haigneré, il y a eu un véritable appel d'air. Puisque vous vous piquez d'être un gestionnaire, j'essaie modestement de l'être moi aussi. Qu'allait-on faire de ces locaux ? Alors d'un côté, on a fait un Pôle social avec entre autres la création de la Maison France service et, de l'autre côté, il y a en construction une Maison de la Parentalité qui pourrait en effet – écoutez-moi, comme ça, ça vous évitera...

M. AMARO : Je vous écoute...

M. le Maire : Non, mais c'est votre voisine. Vous posez des questions, j'essaie de répondre si vous le permettez.

Mme DELAVEAU : J'étais en train de me faire la réflexion qu'évidemment l'école est vide, puisque vous aviez prévu d'en faire une nouvelle. C'est logique. Dans le projet vous avez bien pensé à ça, si vous construisez une nouvelle école.

M. le Maire : Cette école maternelle, on a des projets dessus qui tournent sur la parentalité. Ces projets intéressent énormément la Caisse d'Allocations Familiales puisqu'aujourd'hui, ce type de Maison de la Parentalité n'existe pas. Vous comprenez bien que si on développe le projet de Maison de la Parentalité doublé d'une crèche à cet endroit-là, on n'en fera pas une

deuxième au plateau que j'évoquais à l'instant. C'est aussi simple que ça, il n'y a rien d'opaque. Je ne vous demande pas de croire sur parole, je dis simplement que ce sont des choses qu'on étudie de très près, très sérieusement, et avec nos partenaires de la Petite Enfance à savoir la Protection infantile, à savoir le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations Familiales. Voilà.

Mme DELAVEAU : J'entends, c'est très bien et je ne remets pas en question cela.

M. le Maire : Je vous ai répondu pour la Petite Enfance. Il y avait d'autres sujets que j'ai notés. La Police...

Mme DELAVEAU : Excusez -moi, on n'est pas sur un débat ?

M. le Maire : Madame, il y a des règles de débat qui sont les suivantes : chacun intervient à son tour, quand M. MUSSO vous aura répondu, vous reprendrez la parole. Je dis simplement qu'à la fin du débat, je clôture le débat et qu'après, il n'y a en effet plus de débat. C'est la règle d'un débat en Conseil municipal, comme c'est le cas un petit peu partout. Tant que je n'ai pas clôturé le débat, je vous laisse intervenir, la preuve !

Alors voilà pour la Petite Enfance et je crois avoir répondu très très clairement, avec des chiffres à l'appui. Et avec des considérations de gestion que 15 ans de pratique de cette spécialité me font dire.

Mme DELAVEAU : Ce n'est pas sur ça que je voulais revenir, excusez-moi. C'est sur le projet en lui-même. Vous aviez un projet d'accord pour l'école de la Gavotte ? Donc vous saviez très bien que l'école à Saint Georges allait être vidée, vu que les enfants allaient aller à la nouvelle école. Vous me suivez jusqu'ici, on est d'accord ? Donc comment vous ne pouvez pas anticiper ça ? Quand vous projetez une nouvelle école, forcément, l'ancienne école se vide. Vous prévoyez une nouvelle crèche, on est d'accord ? Et après vous me dites au bout d'une certaine réflexion que ce n'est pas judicieux de faire la crèche parce qu'il faut remplir l'ancienne école. Mais c'était quoi votre projet à la base ? Je ne comprends pas du tout la réflexion, la démarche, la logique de ce projet Gavotte.

M. le Maire : Il y a tout simplement une logique, et vous avez raison de dire qu'une école se vide et se remplit. Tout le monde n'a pas votre vision prospective des choses.

Mme DELAVEAU : Certainement.

M. le Maire : Et voilà ! D'ailleurs, il tarde aux Pennois que vous soyez aux affaires pour vraiment montrer ce que sont de véritables gestionnaires, ce dont je ne doute pas. Mais en attendant, on essaie de gérer les choses. Vous vous y voyez déjà. On essaie de gérer les choses à la fois de façon prédictive, prospective, mais aussi en gérant le quotidien. Et lorsqu'on découvre au fur et à mesure des choses d'un point de vue financier, et je voudrais quand même en profiter pour faire un détour financier pour dire qu'aujourd'hui, les perspectives sont moins bonnes que ce qu'on pouvait espérer il y a quelques années, ce qui fait reprendre effectivement, Madame, à la baisse un certain nombre de projets. Je rappelle quelques chiffres quand même. On va arriver à 900 000 euros de pénalités SRU. Pardon ?

M. AMARO : ça s'appelle un contre-feu, ce que vous êtes en train de faire. On vous pose des questions concrètes, ça, ça s'appelle un contre-feu dans une mécanique de communication.

M. le Maire : Vous ne faites que ça des contre-feux. Et la communication, c'est un des rares points où vous excellez.

M. AMARO : Arrêtez d'attaquer constamment les personnes. Vous n'arrivez pas...

M. le Maire : Je n'attaque pas les personnes, j'attaque votre façon de dire les choses. Arrêtez de vous victimiser. Vous n'êtes pas Saint Sébastien.

M. AMARO : Non, ça, c'est sûr.

M. le Maire : Vous en êtes loin. Arrêtez de vous victimiser. Je ne vous attaque pas. J'attaque la façon dont vous communiquez.

M. AMARO : Vous attaquez Mme DELAVEAU.

M. LE MAIRE : Mais je n'attaque pas Mme DELAVEAU j'attaque son idée.

M. AMARO : Répondez simplement aux questions. Soyez le maire que la commune mérite, répondez simplement aux questions. On n'attaque personne.

M. le Maire : M. AMARO, vous étiez en culotte courte que j'étais déjà maire.

M. AMARO : Voyez ! C'est bien, continuez.

M. le Maire : Mais qu'est-ce qu'il y a d'offensant à ces propos ?

M. AMARO : Répondez aux questions.

M. le Maire : Permettez que moi aussi je réponde aux attaques dont je suis l'objet. J'ai été élu que ça vous plaise ou pas – je pense que ça ne vous plaît pas – quatre fois à la mairie. Ça veut dire que même s'il n'y a pas de grand projet, de grand plan d'investissement, de grand cadre comptable...

M. AMARO : Vous ne répondez pas, tous les élus sont sur leur téléphone, répondez aux questions.

M. le Maire : Mais pourquoi vous me coupez la parole ? Ça veut dire que les gens n'étaient pas si mécontents que ça. Donc je reviens à ce que je disais à Mme DELAVEAU et non pas contre Mme DELAVEAU. Effectivement, nous sommes obligés de jongler avec les chiffres dans la mesure où nous avons de fortes diminutions de finances, avec ce qu'on appelle l'effet ciseau, le mot n'a pas été prononcé, mais c'est exactement ce qu'a décrit M. MUSSO. Et ma foi, bon gré mal gré, on ne s'en sort pas trop mal. Alors la fameuse cagnotte – et là je n'attaque personne, ce n'est pas une digression – est en diminution progressive, Jean-Philippe l'a bien montré. Soit dit en passant, de 2019 à 2023, on a absorbé 8,7 millions d'investissements, ce n'est pas si mal. En 2023, elle a été alimentée de façon exceptionnelle par deux éléments, 5 millions en tout. Et je rappelle que c'est du one shot, ça ne se reproduira pas. Donc d'après nos prédictions, de 2024 à 2026, il nous restera, comme l'a dit Jean-Philippe, 4 millions sur lesquels on sera forcément amenés, à finances constantes, à taper sur du fonctionnement, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas. Moyennant quoi, il nous resterait 3,5 millions d'investissement par an d'une année sur l'autre, ce qui nous permet de finir de façon je ne dis pas confortable, mais acceptable le mandat en 2026.

Je vais reprendre les autres points maintenant. La Police, non, il n'est pas d'actualité en effet de remettre la Police municipale de 1h à 6h du matin. J'avais fait étudier le sujet sous deux angles. L'angle insécurité dans ces moments-là, ce n'est pas là qu'il y a le plus d'insécurité, sauf les cas Dieu merci exceptionnels où il y a du home jacking. Et le deuxième point, c'est qu'il fallait embaucher pour cette tranche horaire supplémentaire 7 équivalents temps plein (ETP). Sachant que pour une ville d'un peu plus de 20 000 habitants comme la nôtre, nous avons à peu près deux fois plus de Police municipale que ce qu'il peut y en avoir dans d'autres villes comme Gardanne, Allauch ou d'autres villes de 20 000 habitants. Nous n'augmenterons pas davantage la Police municipale.

Saint Blaise, je m'en félicite, les travaux commencent. Pour information il y aura le 11 avril une conférence sur l'église Saint Blaise, les travaux, les études qui ont été faites et ce qu'elle va devenir.

Le CSU, c'est effectivement un investissement en fonctionnement tout à fait considérable, mais qui montre son efficacité. J'en veux pour preuve encore ce matin, par le biais du CSU, l'arrestation d'un individu qui pratiquait depuis une quinzaine de jours sur la commune du vol à la roulotte. Individu domicilié à Éguilles, comme quoi on ne recule devant aucun sacrifice.

Le chemin de bœufs, non, il n'y a pas de concertation prévue puisque c'est une nécessité qu'il soit retapé. J'ai décidé avec mon équipe qu'on allait le refaire cette année et l'année prochaine, en deux parties : le chemin proprement dit + le barreau qui descend des Amandiers + un aménagement je dirais partagé avec les pistes cyclables. Et par rapport à la question précise que vous avez soulevée, non, il n'y aura pas d'expropriations.

Sur l'entretien de la voirie, écoutez, là c'est pareil, on n'a pas un plan sur plusieurs années, nous essayons d'entretenir la voirie au fur et à mesure qu'on en voit les dégradations dans un certain nombre d'endroits. On l'a fait au Plan des Pennes, on va le faire prochainement à Bellepeire, on le fait au quartier Monaco et rue Fenouil.

La délinquance dans certains domaines a plutôt baissé, après, c'est toujours une difficulté de faire parler les chiffres. Si vous prenez des chiffres Dieu merci faibles sur la commune, on va dire par exemple le meurtre – Dieu merci il n'y en a pas souvent –, si une année il y en a un et l'année suivante deux, c'est 100 % d'augmentation. Donc les chiffres sont à peu près stables dans un environnement, je le reconnais et je n'ai aucune difficulté à le faire, où il y a plutôt une montée en puissance des comportements violents dans notre pays. Et chose plus grave encore, cette violence est désormais banalisée. Ce que je regrette profondément, parce que sur ce plan-là, je crois avoir toujours eu des paroles et des actes extrêmement forts en matière de police municipale, mais aussi en matière de prévention de la délinquance. Et je rappelle qu'on a été une des premières communes à créer un Conseil local de la sécurité et de la prévention de la délinquance, qui s'est réuni il y a encore quelques jours.

Les pistes cyclables, on est en réflexion métropolitaine pour un plan global des pistes cyclables.

Mme COCH, vous avez soulevé un point précis, qu'on appelle la démocratie participative. Vous considérez, c'est votre droit, que nous ne faisons pas assez de concertation dans les quartiers. Vous avez pris l'exemple des Barnouins et du projet de la Marjolaine, contre lequel vous avez d'ailleurs voté il y a un mois, ce qui est tout à fait votre droit. Nous avons défendu ce projet, sachant que ce n'était pas un projet à l'égard de délinquants, mais un projet qui ne faisait jamais que faire des ateliers d'insertion de jeunes en difficulté. Ce que nous faisons à longueur d'année, à travers ce que peuvent faire l'ADAP et différentes associations, mais aussi à travers ce que peut faire la Mairie en direct. Puisqu'en effet, nous accueillons des adultes qui là, par contre, ont eu maille à partir avec la justice – ce qui n'est pas le cas de ces jeunes-là. Ce sont des jeunes qui relèvent, et là Agnès l'avait bien rappelé, de la protection de l'enfance. Il y a eu samedi une réunion dont on m'a fait remonter qu'elle s'est fort mal passée, avec une véritable levée de boucliers. Madame, si chaque fois on doit faire, pour quatre jeunes gens en difficulté dans la vie, des réunions de concertation, on ne fait plus que ça. Or, c'est vrai que les réunions publiques, on les réserve en général à des choses d'ampleur et certainement pas quelque chose comme ça. La réunion a eu lieu quand même. Elle s'est assez mal passée, j'en prends note. Demain, je reçois le Président et le Directeur de la Maison de l'Apprenti pour ne pas les nommer, on va voir ce qu'ils vont me dire. Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire.

Je prends cet exemple parce que c'est celui que vous avez pris. Après, chaque fois qu'on refait une route, effectivement on ne fait pas toutes les 5 minutes des réunions publiques. Vous savez, à la limite, je vais prendre un exemple concret moi aussi, hier, il y a eu un gros problème d'assainissement sur le village de Roc val dans le village ancien, qui dure depuis des mois, mais je n'étais pas au courant. Ils nous ont appelés, avec Jean-Marc, on s'y est rendus. Sur place, à la demande. Mais venir faire de la mousse pour faire de la mousse en disant « j'ai fait une belle réunion publique », effectivement, ce n'est pas ma méthode. Mais vous pouvez le critiquer. Vous avez la parole.

Mme COCH : Effectivement, on a une vision qui est un peu différente sur ce sujet parce que moi, informer les gens et demander leur aval pour pouvoir bénéficier de l'intégration d'un projet à son maximum de compétences, ce n'est pas faire de la mousse. Après, c'est chacun sa vision des choses. Moi, imposer à des riverains des choses avec lesquelles ils ne sont pas d'accord et contre lesquelles ils peuvent avoir des griefs, pour moi, c'est ni mettre dans une bonne atmosphère le projet en lui-même – en l'espèce, là, il s'agit d'un projet humain et c'est encore important...

M. le Maire : Quatre jeunes.

Mme COCH : Un projet humain, des êtres humains !

M. le Maire : Quatre jeunes dans le cadre d'un projet d'insertion sur plusieurs hectares. Certains sont allés souffler à l'oreille des riverains que c'étaient des délinquants.

Mme COCH : Pas moi en tous cas.

M. le Maire : Est-ce que je vous ai pointée ? C'est la remontée qu'ils m'en ont faite.

Mme COCH : Ce n'est pas du tout ce qui s'est passé et M. LEONETTI pourra vous le dire, il était là.

M. le Maire : Qui ça ?

Mme COCH : M. LEONETTI pourra vous le dire, il était là.

M. le Maire : il était là, oui.

Mme COCH : Moi je n'instrumentalise pas les réunions publiques ni pour me faire mousser ni pour autre chose. La seule chose qui m'intéresse, c'est que quand un projet est décidé par la mairie, il le soit aussi par les riverains. Pas parce qu'il s'agit là d'une case à cocher ou d'un vernis à poser sur quelque chose, mais parce qu'il s'agit de la vie des Pennois.

M. le Maire : Très bien. Mme DELAVEAU, sur le même sujet ?

Mme DELAVEAU : Oui je rebondis sur ce que vous dites par rapport à la concertation. Vous ne faites pas des réunions toutes les 5 minutes, OK, je l'entends. Par contre, vous avez un élu à la démocratie participative. Quel est son rôle, en dehors du Conseil des Minots ? Est-ce que cela se cantonne à ça ?

M. le Maire : Alors il y a deux élus à la démocratie participative, avec aussi un élu au niveau des quartiers qui est M. VEGA. M. VEGA était à cette réunion. Je vais laisser Jean-Philippe vous répondre de la vision qu'il a de la démocratie participative, à travers le Conseil des Minots ou éventuellement le Conseil des Seniors.

M. MUSSO : Cette délégation, je l'ai reprise au départ de notre élu. Dans un premier temps, on a mis en place le Conseil des Minots qui est un premier point dans cette démarche, avec le Conseil des Aînés créé par la suite. Ensuite, on est là aussi avec Fabrice en matière de concertation pour être à l'écoute et répondre aux différentes problématiques des riverains. Et c'est pour ça aussi que ça a été mis sous l'accent de l'aspect finances. La ferme photovoltaïque, justement, elle avait ce caractère essentiel qui a été décisionnel dans l'attribution de la ligne à ces lieux. C'est qu'il y avait justement cet aspect de concertation. Cela fait partie des dispositifs qui se mettent en place et avec mon collègue, on est là effectivement pour agir sur le terrain sur les différents quartiers quand c'est nécessaire.

M. le Maire : Et c'est votre droit d'avoir une vision beaucoup plus large de la démocratie participative. Je continue, bien qu'on ait dit beaucoup de choses. Mon management catastrophique des ressources humaines, ce par quoi vous avez commencé. Alors je reprends ce chiffre qui moi aussi m'avait interpellé. 86 %, pour relativiser ce chiffre qui peut paraître absolument colossal, ça correspond à 8 agents. Vous considérez mon management catastrophique, c'est votre droit. Il faut savoir qu'aujourd'hui, nous avons parmi ces agents essentiellement des agents des services techniques. Ce sont des gens qui commencent à prendre de l'âge et pour qui effectivement l'accident de travail ou la maladie professionnelle deviennent quelque chose de plus important. On les accompagne à travers la Direction des Ressources Humaines, parfois pour du reclassement, et force est d'admettre que ce n'est pas chose facile. Voilà, c'est tout ce que je répondrai.

Mme REYNAUD : Est-ce que vous pouvez me donner le taux d'absentéisme ? Parce que là, vous avez embrouillé tous les chiffres.

M. le Maire : Bien sûr. Le taux d'absentéisme est autour de 16 %. J'ai un collègue d'une mairie très proche qui est à 27 %, ce n'est pas une consolation. Et pour vous donner un chiffre qui est beaucoup plus parlant, 16 % ça ne parle pas beaucoup, ça coûte 2 millions d'euros à la commune.

Mme REYNAUD : C'est pour ça que je soulève la question.

M. le Maire : Vous êtes une grande sachante des ressources humaines comme tout le monde la sait, mais...

Mme REYNAUD : Non, mais pourquoi vous félicitez en permanence Mme COCH et que nous, nous nous retrouvons en permanence attaqués !

M. le Maire : Mme COCH, je sens qu'on va dire qu'on va partir aux élections ensemble.

Mme COCH : Non merci.

M. le Maire : Pas davantage !

Mme REYNAUD : Je pense que vous jouez à ça. C'est un jeu que vous faites. Répondez sérieusement.

M. le Maire : 2 millions d'euros, 16 % d'absentéisme.

Mme REYNAUD : Oui, et donc ?

M. le Maire : Je n'ai pas de solution miracle. L'absentéisme, Madame, et vous le savez très bien en étant de bonne foi, est une plaie de la Fonction Publique en général, territoriale en particulier. Le médecin que je suis ne se permettra pas de porter de jugement sur les motifs d'absentéisme. Mais si les lois sociales sont aussi protectrices en France, force est d'admettre qu'aujourd'hui, elles participent largement à favoriser ces choses-là.

Je ne dis rien et je me garderais bien de le dire, mais je regarde les dossiers, j'ai l'occasion de rencontrer les agents qui se retrouvent dans ces situations. Et dans mon for intérieur, je fais la part des choses, mais je ne porte pas de jugement. L'absentéisme est aujourd'hui une véritable catastrophe pour la Fonction Publique, c'est vrai. Alors libre à vous de dire que c'est la faute du Maire qui a un management de son personnel catastrophique. Bien évidemment, je ne vois pas les choses de cette manière.

Mme REYNAUD : C'est un indicateur d'une gestion...

M. le Maire : Je sais. Vous ne manquerez pas de le pointer dans l'avenir et d'aller dire auprès de personnel que, vraiment, les gens travaillent des Pennes-Mirabeau dans des conditions épouvantables. Et que vivement que vous soyez là pour que ce soit un Eden.

Mme DELAVEAU : Arrêtez de prendre votre réalité pour celle des autres, M. le Maire.

M. le Maire : ça veut dire ?

Mme REYNAUD : D'arrêter de projeter votre réalité – ce que vous pensez et comment vous vous agiriez – sur nous, comment on peut penser ou agir. On n'est pas dans le même monde. Ce n'est pas parce que vous vous pensez comme ça que nous on pense comme ça.

M. le Maire : C'est ce que je suis en train de vous dire.

Mme REYNAUD : Non, sur le fait d'aller voir derrière des agents, on ne fait pas comme ça.

M. Le Maire : Oh si ! La preuve, pardonnez-moi chère Madame, vous donnez le bâton pour vous faire taper sur les doigts. Qui est allé trouver Mme MESKENS et a provoqué cette réaction lors du dernier Conseil municipal ? Parce que le long long long discours...

Mme REYNAUD : Mais qui a été trouver Mme MESKENS ? Elle est amie avec nous, vous pensez ?

M. le Maire : Vous n'êtes pas allés la trouver physiquement. Qui a abordé le sujet de Mme MESKENS lors du dernier Conseil municipal ?

Mme REYNAUD : Le sujet de l'externalisation. Et la délibération concernant l'externalisation des instructions du sol M. le Maire. Et c'est vous qui l'avez porté sur la table.

M. le Maire : Quand je me retrouve avec deux instructeurs qui s'en vont à cause de ma gestion bien évidemment catastrophique des ressources humaines, il faut bien que l'instruction se fasse.

Mme REYNAUD : C'est vous qui avez mis le sujet sur la table.

M. le Maire : Tout à fait. Et effectivement, les choses continuent à se faire. Eh bien, on y est arrivés. Ah oui, dernier point, je n'ai jamais dit, jamais, j'ose espérer qu'il en est de même pour mes élus, que nous n'avons pas d'argent. Je dis simplement que ce qu'on appelle l'effet ciseau dans le jargon financier est une réalité pour toutes les collectivités de notre pays et en particulier pour la nôtre. Et je remercie clairement d'un point de vue financier Mme VASSAL, en sa qualité de Présidente de la Métropole, d'avoir contre l'avis de la Chambre Régionale des Comptes, contre l'avis de M. le Préfet, maintenu nos attributions de compensation qui de mémoire représentent pour nous 6,5 millions d'euros à peu près. Parce que je vous avoue que si on suivait les conclusions de l'État – parce que Bercy, ce sont des gens qui ont une vision très macroscopique des choses –, si on nous supprimait ne serait-ce que la moitié des attributions de compensation, là, nous serions dans un état véritablement catastrophique.

Voilà, ainsi se conclut le débat d'orientation budgétaire... Allez-y, c'est bien parce qu'on travaille ensemble, sinon je ne vous aurais pas redonné la parole.

Mme COCH : On travaille tellement ensemble que vous ne répondez pas à mes questions. Je vous avais dit que dans le cadre de la transition énergétique et des demandes de subvention, il y a certainement un Plan qui a été établi pour l'établissement de ces travaux et un ordre précis. J'aurais voulu l'avoir. Et je vous avais demandé quels étaient les projets de coordination des travaux notamment touchant à la voirie dans les quartiers de Saint Blaise et ROCCI qui perturberont la circulation sur les Pennes-Mirabeau.

M. le Maire : Je vous ai répondu Mme COCH, vous n'êtes pas attentive. Peut-être pas sur le sujet de Gilbert ROCCI. Sur ce sujet, les travaux se feront en bonne et due forme comme ils doivent se faire. Et je rappelle s'il en est besoin que si on n'avait pas fait cet équipement sur la commune, qui n'est pas un équipement innovant, mais qui va remplacer la vieille structure du gymnase Monaco, nous nous trouverions avec un terrain à construire qui ferait le bonheur des services de l'État pour les logements sociaux. Voilà, pour ce qui est des travaux de voirie, je vous ai répondu, je vous ai même cité les voiries qui étaient à l'ordre du jour. Il faut être attentive si vous voulez être mon adjointe demain...

Mme COCH : Je parlais surtout de la coordination des travaux, afin que ce soit une réalité qui ne puisse pas interrompre la circulation au sein des Pennes-Mirabeau.

M. le Maire : Mais Madame, les travaux, ce n'est pas les Jardins suspendus de Babylone ! Quand on fait des travaux, ça impacte la circulation. Je l'ai dit en début de Conseil, on a des travaux colossaux, qui commencent au niveau de Plan-de-Campagne et de la Départementale 6 et qui vont emmerder tout le monde. Les travaux dans le village, ils emmerdent tout le monde. Et alors ce qu'évoquait M. AMARO à un moment donné – quand il a une bonne idée, pourquoi je ne la reprendrais pas –, la mise en sens unique de l'avenue Victor Hugo, oui, pourquoi pas. Pour tout vous dire, elle est dans les tuyaux. Sauf qu'aujourd'hui, on a trois types de travaux qui se percutent. Et justement, pour ne pas trop impacter les gens dans leur vie quotidienne, on essaie de faire ça de façon cohérente. En particulier les travaux de la 368 qui, à écouter le Département, devaient commencer de toute urgence en 2022, on me dit maintenant que s'ils démarrent en 2025, ce sera bien. On avait de gros travaux de canalisation partis de la D89 et qui vont aller jusqu'à Général Leclerc. Là, pour le moment, c'est la canalisation principale qui est en cours. Ils travaillent plutôt vite et plutôt bien, même s'ils ont eu plusieurs mois de retard avant de les démarrer, vous voyez, le privé, ce n'est pas forcément parfait non plus. Mais il y aura les branchements. Donc je ne vais pas vous donner un plan de coordination. Les services techniques font vraiment au mieux pour coordonner les choses en faisant en sorte qu'on enquiquine le moins possible les gens. Mais bien sûr qu'on enquiquine les gens.

Mme COCH : Et pour le Plan sur les budgets demandés dans le cadre de la transition énergétique ?

M. MUSSO : Il y a deux éléments de réponse là-dessus. D'une part, la portabilité et le séquençage qu'on a évoqués. Ensuite, les différents dispositifs de financement, qui sont plafonnés en fonction. Et en fonction de ça, on conjugue les deux pour planifier et séquencer.

Mme COCH : Donc on aura ce plan qui nous sera communiqué ?

M. MUSSO : Les travaux, vous savez où on en est. Ils se font, vous voyez passer systématiquement les délibérations. On a évoqué par exemple que les panneaux photovoltaïques, ça va se faire sur les deux années à venir. On passe les demandes de subventions des différents dispositifs lors des Conseils municipaux. Vous voulez que je vous dise exactement ce que va être passé et dans quoi ? Ça, on le voit au fil de l'eau. Mais si d'un coup, il tombait un fonds européen là-dessus, parce que je ne l'ai pas dit, je ne pourrais pas y aller ?

Mme COCH : Non, ce n'est pas parce que vous ne l'avez pas dit que vous ne pouvez pas y aller. Il faut donner les intentions.

M. MUSSO : Vous voulez que je vous dise tous les dispositifs qui sont dans la transition énergétique ?

M. le Maire : Les choses se font. Effectivement on peut nous reprocher de ne pas passer notre vie à demander aux services qui sont déjà sous l'eau d'écrire des plans de planification. Effectivement. Les choses se font et ne sont pas toujours écrites et croyez-moi, je suis le premier parfois à le regretter. Mais aujourd'hui, je ne peux pas augmenter à l'infini la masse salariale qui est déjà – je suis prêt à le reconnaître – trop importante. Je parle en termes de gestion. Mais comme j'aurai l'occasion de le rappeler lors du vote du budget, on peut diminuer la masse salariale, mais c'est diminuer le service public.

Bien, comme vous le savez, il n'y a pas de vote. Je dois demander au Conseil municipal d'acter que le débat a bien eu lieu. Tout le monde l'acte ? Parfait. À mon tour de remercier Jean-Philippe MUSSO comme Adjoint aux Finances, Nadia et Catherine GREGOIS qui n'est pas là ce soir puisqu'en formation, pour le travail remarquable fait en matière de rapport d'orientation budgétaire, plus tout le reste qui souvent passe sous les radars et qui pourtant contribue largement à la bonne marche d'une commune comme la nôtre. Et je n'oublie pas bien entendu Joëlle et tous les services des marchés.

Il a été procédé au débat et pris acte de sa tenue par l'Assemblée délibérante à l'unanimité

Ouf, je rapporte les deux dernières délibérations de la majorité.

RESSOURCES HUMAINES

29 – CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS

M. le Maire : Rien de bien nouveau, c'est le dépoussiérage de notre cadre d'emploi. Oui.

Mme REYNAUD : Je voulais savoir si c'était possible d'avoir une délibération qui soit une vision moins parcellaire en ayant les créations, les suppressions et les transformations dans un même document. Parce que là, c'est contradictoire avec ce qui est dit dans le débat d'orientation Budgétaire (DOB). Là vous créez 10 postes, dans le DOB vous en supprimez 13, je trouve que l'information est parcellaire.

M. le Maire : Ce n'est pas assez lisible. D'accord, on va faire le maximum.
Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE – COCH

INTERCOMMUNALITÉ

30 – RAPPORT ANNUEL RETRAÇANT L'ACTIVITÉ DE LA MÉTROPOLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

M. le Maire : Je vous fais grâce du rapport annuel retraçant l'activité de la Métropole au titre de l'exercice 2022. Une simple phrase de ma part : on n'est pas en Conseil de Métropole, on est en Conseil des Pennes-Mirabeau, mais c'est quand même le travail remarquable fait au niveau de la Métropole sur deux très gros projets structurants et qui concernent tous les deux Plan-de-Campagne. Le premier, le BHSN, qui part du Square Général de Gaulle et qui monte jusqu'à Plan-de-Campagne, et bien entendu le point d'échange multimodal qui avance. On doit avoir très prochainement une importante réunion là-dessus.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il a été pris acte du rapport par l'Assemblée délibérante à l'unanimité

31 – VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DEMANDANT À LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE D'INSCRIRE DANS SON BUDGET 2024 POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF VIA UNE DÉCISION MODIFICATIVE, LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT POUR L'ASSAINISSEMENT DU QUARTIER DE PLAN DES PENNES

M. le Maire : M. AMARO, vous avez un vœu et une question orale. Vous avez la parole.

M. AMARO : Oui, effectivement, nous avons le vœu que nous avons déjà évoqué lors du précédent Conseil municipal qui concerne le Plan des Pennes. Je ne vais pas revenir sur l'intégralité du vœu que nous avons transmis, juste quelques éléments supplémentaires. Vous nous évoquiez que vous ne voulez pas mettre en place l'assainissement sur le quartier du Plan des Pennes pour deux raisons essentielles : parce que bon nombre d'habitants ne le souhaitent pas et parce que vous souhaitez préserver cette zone de constructions et que la mise en place de l'assainissement collectif ouvrirait la constructibilité. C'est la réponse que vous avez apportée lors du dernier Conseil municipal. Cette prise de position politique est en contradiction avec vos actions. Comme toujours, c'est le fameux les paroles et les actes...

M. le Maire : Moi, vous ne m'attaquez pas ? Oui, je vous coupe la parole. Pas la peine de me faire vos gros yeux, vous ne m'impressionnez pas. Vous m'attaquez et là je ne dois rien dire. Continuez, cher Monsieur.

M. AMARO : On fait le constat qu'en tant que Maire, vous avez des paroles et des actes. Vous refusez la constructibilité de parcelles sur Plan des Pennes et, en même temps, vous autorisez deux lotissements, tout en prévoyant à terme des emplacements réservés pour la mise en place du réseau d'assainissement collectif. Donc oui, nous faisons le constat en tant que Maire qu'il y a des actions et des actes.

Lorsque l'on regarde dans le détail les emplacements réservés pour la mise en place de l'assainissement collectif que vous avez fait inscrire au PLUI, il y a uniquement 5 ou 6 personnes propriétaires de terrains qui sont concernées pour accorder cette servitude en vue de la mise en place du réseau d'assainissement. Tous les habitants qui ont aujourd'hui une fosse septique sont dans l'attente d'une position claire, car certains ont plusieurs milliers d'euros d'investissement à faire et à réaliser pour les mettre aux normes suite aux contrôles. Et pour aller dans le sens des échanges que nous avons tout à l'heure, en tous cas c'est notre conception de la démocratie participative, pour trancher et clarifier la demande des habitants – puisque vous avez une vision et nous en avons une autre –, nous demandons l'organisation d'un référendum sur le quartier du Plan des Pennes pour éclaircir le sujet ce qui permettra derrière d'entamer des actions qui répondent à la majorité de la population.

M. le Maire : Très bien. Concernant ce vœu – délibération 31 – je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération n'est pas adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est rejetée par le Conseil Municipal :

POUR : 8 - M. AMARO - FIORILE REYNAUD - CABRAS - DELAVEAU - SCAMARONI – GORLIER LACROIX - FUSONE – COCH

CONTRE : 26

ABSTENTION : 0

M. le Maire : Oui, Rosy.

Mme INAUDI : Le vote est venu très très vite, mais je voulais dire quelque chose par rapport à ça. On a coutume de penser que le tout à l'égout est mieux que les fosses septiques. Or moi, j'ai mon gendre qui est ingénieur sanitaire et il me dit – on en a encore discuté il n'y a pas très longtemps – qu'une fosse septique, si elle est bien entretenue et bien faite, est nettement plus efficace que le tout à l'égout. Une fosse septique bien faite a une efficacité de 99 % alors que le tout à l'égout a une efficacité de 81 %. Et moi je comprends les gens qui ne veulent pas se relier au tout à l'égout, parce que moi je suis dans ce cas. J'ai une fosse septique qui fonctionne très bien et si le tout à l'égout se mettait en place, il faudrait une

pompe de relevage de plus de 500 m. Vous imaginez le coût ? Moi, le seul endroit où je peux creuser, il faudrait lever tout le goudron du chemin qui vient jusqu'à chez moi et que je recouvre ensuite, ce sont des milliers d'euros. Et je comprends que des gens ne puissent pas faire ces investissements, ça doit être très difficile pour les gens de faire ces investissements.

M. AMARO : On partage totalement votre point de vue. C'est la raison pour laquelle il y a deux sujets. Des mécaniques de subvention existent pour l'assainissement et deuxième point, on le partage tellement que c'est la raison pour laquelle on propose. Tout à l'heure vous disiez « gérer c'est difficile, mais la critique est facile », nous, on est dans la proposition dans ce Conseil municipal. Et c'est pour ça que ce soir, on propose la mise en place d'un référendum qui permettra de déterminer si les gens sont majoritairement pour ou contre. Si les gens sont majoritairement contre, on les laisse comme ils l'ont souhaité avec la mécanique de fosses septiques. Si les gens sont pour, c'est qu'ils iront dans le sens de l'ARS, qui a stipulé qu'aujourd'hui, il y a une obligation sanitaire d'installer l'assainissement. Mais on partage totalement, c'est pour ça qu'on demande l'organisation de ce référendum dans le cadre d'une démocratie participative pour laquelle on a un élu dédié. Voyez, on est dans une mécanique de proposition.

M. le Maire : Très bien. Donc on a voté. Question orale.

QUESTION ORALE

M. AMARO : Une question orale autour d'un sujet qui est prépondérant pour l'avenir de la commune, le PLUI. Aujourd'hui, communément, les Pennois connaissent le Plan Local d'Urbanisme qui sera établi d'un point de vue métropolitain au travers du PLUI qui est mis à l'enquête publique. Ce nouveau Plan d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) va définir l'évolution de l'aménagement de la commune et l'évolution de la constructibilité des parcelles pour les 10 ans à venir.

Il faut rappeler qu'aujourd'hui, les Pennois subissent la sur-urbanisation de la commune sans adaptation des infrastructures routières, avec des points noirs sur la D113, la Gavotte et Cadeneaux. Ce sont des constats qu'on a aujourd'hui suite à des décisions qui ont été prises il y a 10 ans. Donc le PLUI qu'on est en train de construire aura un impact sur les 10 ans à venir.

Le PLUI proposé est fondé sur votre choix politique de faire passer la commune de 21 000 à 26 000 habitants. Pour rappel, c'est le PADD que vous avez voté sur le précédent mandat et sur lequel on a essayé de vous faire revenir puisqu'à ce jour, la commune n'est pas en capacité d'absorber les 26 000 habitants dans l'état actuel des infrastructures. Pourquoi cette densification soutenue qui asphyxie certains quartiers alors que les réseaux de voirie, d'assainissement, du fluvial et les équipements ne sont pas prévus ? Une partie est concentrée que La Gavotte, qui ne peut devenir, in fine, par vos actions, que le 17ème arrondissement que vous souhaitez et dites combattre depuis des années. Vous nous avez envoyé il y a quelques jours l'inauguration du projet de logements sociaux de la Gavotte. Quand on regarde architecturalement parlant ce que vous avez autorisé derrière l'église qui est un patrimoine communal, malheureusement, ça fait mal aux yeux et ça fait mal au cœur de voir comment notre patrimoine local vient d'être assombri par ce projet qui, urbanistiquement, est horrible pour une commune comme la nôtre.

D'où notre question : compte tenu de vos choix politiques, pourquoi est-ce que vous n'organisez pas des réunions publiques sur les quatre secteurs pour présenter les quatre planches du PLUI, pour présenter vos choix en indiquant les grandes évolutions prévues du PLUI métropolitain. Et pour écouter les habitants de la commune qui sont particulièrement concernés.

Pour rappel, le PLUI que vous êtes en train de mettre en place est la déclinaison opérationnelle, si je puis dire, du PLH que la Métropole a mis en marche en mars 2023 et que chaque Pennois pourra trouver sur internet. Ce PLH, qu'est-ce qu'il évoque ? Des projets de logements sur des secteurs pour lesquels vous avez toujours promis de ne pas construire. Je donne quelques exemples concrets. Versailles, il y a quelques années, et pendant la campagne de 2020 – puisque oui, nous nous sommes en campagne depuis que

j'ai l'âge de 19 ans –, vous aviez dit qu'on était des menteurs. Vous avez bien un projet d'urbanisation de Versailles. Il y a un projet d'urbanisation du Jas de Rhodes, il y a un projet d'urbanisation de l'ancien site d'EDF face à la Mairie ici, alors que vous aviez promis aux gens que ce ne serait pas urbanisé. M. MUSSO, vous avez dit dans le débat d'orientation budgétaire qu'il faut que nous amplifiions le service destiné au public. Vous allez détruire les infrastructures publiques Jules Renard pour construire des logements. Ça, vous ne l'évoquez pas, alors que c'est écrit noir sur blanc dans le projet métropolitain. Et encore une fois, il faut bien que les Pennois entendent que c'est ce qui va déterminer notre cadre de vie dans les 10 ans à venir.

Du coup notre question, elle reste assez simple et claire. En tous cas nous, si nous étions à la commune, nous aurions engagé cette mécanique de réunions publiques, comme peuvent le faire de nombreux maires dans les communes voisines. Quelle est votre position sur ce sujet, M. le Maire ?

M. le Maire : Ma position est extrêmement claire. Les réunions PLUI sont fixées par la Métropole, puisque c'est comme son nom l'indique un PLU Intercommunal qui correspond au Pays-d'Aix. Et celle concernant le territoire a eu lieu le 17 novembre concernant les communes des Pennes-Mirabeau, Cabriès et Bouc-Bel-Air.

Concernant l'intérêt de réunions comme ça, je vous rappelle qu'en ce moment, l'enquête publique sur le PLUI a commencé et un commissaire enquêteur reçoit sur rendez-vous un certain nombre de choses. Vous savez, les gens qui viennent se manifester à l'enquête publique du PLUI sont de deux catégories. Les porteurs de gros projets – ça peut être des promoteurs, des aménageurs, des industriels, les gens qui gèrent d'une manière macroscopique – et puis vous avez les gens individuellement, dans des rendez-vous au coup par coup qui me sont demandés, qui viennent pour un problème qui leur est personnel. Et je ne vous cache pas qu'en général, quand on prend rendez-vous avec moi pour un problème de parcelle, c'est pour l'urbaniser. Les gens, ils vous disent que c'est pour faire une maison pour les enfants, c'est audible, et quand on peut, si la parcelle est détachable, elle se détache et elle se construit.

Pour ce qui est de la densification excessive de la commune, sur une commune de 3 360 hectares, je rappelle qu'on a une densité d'environ 630 habitants au km². Ce qui est un chiffre moyen par rapport aux communes de même strate, donc il n'y a rien d'extraordinaire.

L'encombrement en matière de circulation, ça on ne peut pas le nier. On est sur un axe Aix-Marseille Étang-de-Berre Marseille où il y a une forte circulation et effectivement, il y a de la circulation, il y a des embouteillages, et on ne crée pas des routes de désengorgements comme ça. Ça voudrait dire qu'il faut créer soit des tunnels, soit des ponts, et bien évidemment ça, ça ne se fait pas.

Concernant les projets à venir, on va quand même reprendre point par point, je ne pense pas que ça soit le lieu, mais il faut clarifier ces choses-là. Au niveau de l'urbanisation, on a mis au PLH des parcelles urbanisables, ce qui ne veut pas dire qu'elles seront urbanisées. Vous ricanez, mais c'est une réalité et attendez, avant de me couper la parole, laissez-moi terminer. Je rappelle que lors de la campagne de 2020, vous êtes allé dire aux gens de la Gavotte que 1 000 logements étaient prévus à la Gavotte, je ne sais pas où, parce qu'il n'en a jamais été question.

Je rappelle pour être un peu complet, même si ce n'est pas le moment pour faire une démonstration complète sur l'évolution du PLUI, que 70% de la commune est en zone agricole ou naturelle. Je rappelle que nous sommes fortement impactés par le plan de prévention des risques contre les incendies de forêt de 2016 et 2017. Et je rappelle aussi surtout que vous, vous croyez que si demain vous êtes Maire, vous serez libre de faire tout ce que vous voulez. Vous vous trompez, l'élaboration d'un PLUI relève d'une concertation croisée certes entre la commune – désormais que cela plaise ou pas – avec la Métropole, avec ce qu'on appelle en jargon les PPA (Personnes Publiques Associées). Et que la création de logements sociaux, que ça vous plaise ou non, et je sais que vous ça ne vous plaît pas, vous êtes contre, il faut bien les faire quelque part. Alors aujourd'hui, les deux gisements de logements que vous avez évoqués dans le cadre d'une projection de 26 000 habitants à horizon 2035, ils sont à deux endroits. Paillières 2 où il y a effectivement 1 000 logements prévus – ce qui est considérable - c'est quelque chose qui est là depuis 2008. Et

le quartier de gare de Plan-de-Campagne qui aujourd'hui en est à ses balbutiements dans le cadre de ces fameuses OAV.

Une fois qu'on a dit ça, on a tout dit. Et vous allez faire des réunions publiques sectorielles pour entendre de braves gens qui viennent vous dire « mais M. le Maire, pourquoi vous ne me permettez pas de bâtir une maison pour les enfants... »

Et si vous me permettez, je vais quand même faire un rappel qui remonte à un peu plus longtemps, à 2012, c'est la dernière révision du PLU. À l'époque, il y avait encore les zones MB2 et MB3, ce qu'on appelait avant les zones à 4 000 et à 10 000 m². Ces zones, j'avais une alternative, soit les supprimer et passer en naturel, soit les supprimer et passer en urbanisation. J'ai décidé de les passer en naturel et cela concerne essentiellement les Barnouins. Donc je considère que l'urbanisation délirante que vous m'attribuez sur la commune n'est pas justifiée. Et qu'étant bien obligé (je dis bien bien obligé) de faire du logement social, je rappelle qu'à part le Front National – je vais encore féliciter Mme COCH, mais là, je ne suis pas d'accord avec elle –, aucun parti en France ne veut la suppression de la loi SRU. Aucun parti en France. Or aujourd'hui, l'assouplissement de la loi SRU telle qu'elle est demandée, on n'y arrive pas. Aujourd'hui, si j'écoutais les services de l'État, ce serait 1 200 logements sociaux qu'il faudrait que je construise. Rapportés à un ratio d'un tiers, cela voudrait dire faire 3 500 logements. Dans nos prévisions, nous ne faisons qu'un tiers et je préfère dire effectivement aux Pennois, et j'en suis désolé, qu'ils vont avoir à payer encore de très nombreuses années dans leurs impôts les pénalités SRU. Sauf si le Rassemblement National arrive au pouvoir, mais je vous fais un pari : si le Rassemblement National arrive au pouvoir, il ne supprimera pas la loi SRU.

Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire concernant votre question orale.

M. AMARO : Je m'excuse de ne pas avoir été clair. À aucun moment on n'a dit « il ne faut pas construire et faites des réunions publiques pour annoncer aux gens qu'il ne faut pas construire ». On vous a demandé de donner de la visibilité à la population sur l'adaptation des infrastructures que vous avez et allez engager. Qu'est-ce que vous allez faire sur la RN113 pour absorber les 1000 logements de Paillières ? Qu'est-ce que vous allez faire sur la Gavotte pour pas que ça continue de devenir le 17^{ème} arrondissement de Marseille ? Qu'est-ce que vous allez faire sur le Jas de Rhodes pour que le secteur du collège qui est saturé tous les jours ne le soit pas encore plus à l'arrivée de ces logements à venir ?

C'est ça l'objet de notre question et concernant les logements, vous m'avez dit ce sont des zones urbanisables et ça ne veut pas dire que ça deviendra urbanisé. Très précisément M. le Maire, vous notez en page 311 du PLH : à court terme, 2023-2025, nous aurons Bellepeire – c'est fait –, nous aurons Sainte Élisabeth – c'est fait –, nous aurons Immodem/Plan des Pennes – c'est fait –, nous aurons la voilerie – c'est fait –, nous aurons hectare Plan des Pennes – c'est fait. Tous les projets évoqués à court terme 2023-2025 sont réalisés.

Nous avons une deuxième étape, moyen terme 2026-2028. Parce que vous espérez que les choses arrivent après les échéances de 2026. À moyen terme, Paillières 2, Simières, Trama Verde, la carrière des arlésiennes, Versailles, Jules Renard, Gavotte, EDF, ITEP et le quartier de gare. Qu'est-ce que qui fait que tout ce qui était prévu à court terme a été réalisé et qu'à moyen terme ce ne serait pas réalisé ?

Dans ce cas-là, les actes, M. le Maire : dans le PLUI, changez le zonage. Ce soir, vous dites à la population « Messieurs, Mesdames, tout ce que j'avais prévu jusqu'en 2025, je l'ai réalisé ; mais rassurez-vous, tout ce qui est prévu entre 2026 et 2028, je ne le ferai pas ».

M. le Maire : Je n'ai pas dit ça.

M. AMARO : Vous avez dit ce sont des zones qui sont urbanisables.

M. le Maire : Oui.

M. AMARO : Qu'est-ce qui fait que les zones urbanisables à court terme aient été urbanisées et qu'elles ne le soient pas à moyen terme ? Je pense que M. le Maire, il faut être plus engagé dans vos prises de décisions. Dites à la population que vous avez fait des

choix d'urbanisation, qu'il y aura de l'urbanisation après 2026. Assumez et présentez le projet d'investissement et d'amélioration des infrastructures, qu'elles soient routières, publiques, scolaires, crèches, bâtiments, etc. C'est ça qu'on vous demande, sauf que vous n'assumez pas la construction que vous ajoutez et vous n'assumez pas celles que vous allez engager après 2026.

M. le Maire : Le réaménagement des grands axes de circulation effectivement n'est pas et ne sera pas d'actualité. C'est clair.

M. AMARO : Merci. Là, c'est une réponse.

M. le Maire : Bien sûr. Pour deux raisons. D'abord, qu'est-ce que vous voulez faire ? Vous voulez doubler la 113 ?

M. AMARO : On a une solution très concrète qu'on a proposée en 2020 et qu'on va repropose en 2026.

M. le Maire : Très bien. Vous allez doubler la 116 ? Vous allez faire un pont ? C'est un secret de campagne à venir...

M. AMARO : Aujourd'hui, ce qui crée la problématique sur la RD 113, c'est la mécanique des feux tricolores installés par le Département et la Métropole il y a quelques années. Nous sommes d'accord ? La mise en place du sens unique dans le village permettrait de supprimer le feu rouge de sortie et de fluidifier considérablement la RD 113.

M. le Maire : Alors ça, c'est prévu, cher ami. Comme je l'ai dit tout à l'heure, ça, c'est une bonne idée que je reprends bien volontiers.

M. AMARO : Et vous avez raison de la reprendre.

M. le Maire : Pour ce qui est des lieux que vous avez cités dans un inventaire à la Prévert, il y a un lieu tout particulier que je retiens, c'est Cadeneaux ITEP. ITEP est une propriété très vaste qui appartient au Conseil départemental. Aujourd'hui, une partie est en zone naturelle. Nous essayons avec le Conseil départemental – Agnès y participe largement – de garder à ce lieu une vocation liée à la protection de l'enfance, comme par le passé. TRAMA VERDE, le projet a été attaqué. Je rappelle qu'il y avait 60 logements et que le projet a été ramené à 20. Le projet concernant les Romarins pareil, il est attaqué. Mais vous me posez des questions...

M. AMARO : Mais ce n'est pas le sujet d'attaquer ou pas les logements, c'est quelles sont les adaptations d'infrastructures. Sur l'ITEP, c'est pareil. Ça fait des années que vous avez promis au CIQ – depuis deux mandats – une bifurcation du collège Jacques MONOD par l'intermédiaire de la petite rue qui se trouve derrière. C'est une solution. On est apporteurs de solutions, on n'est pas que dans la critique. On propose de mettre en place la solution qui à l'époque était portée par le CIQ et qui est demandée depuis des années par les habitants, car elle permettrait de sécuriser le collège.

M. le Maire : Les infrastructures routières sur les grands axes ne seront pas grandement modifiées, sauf la 368. Du reste, cela ne relèverait pas de la compétence municipale, comme vous le savez fort bien. Ce qui veut dire que pour ce qui est de Paillières, qui est je le répète le gros gisement de logements, il y aura surtout des modifications qui permettront de sortir les véhicules et d'aller prendre l'autoroute au carrefour des Sybilles. Après, des modifications de feux, permettez-moi de vous dire qu'elles ont été faites à plusieurs reprises, il y aura toujours des embouteillages sur la 113. Mais si les gens sont assez naïfs pour croire qu'en votant pour vous, ça va être la fluidité absolue, on verra.

Madame, vous avez l'air consternée...

Mme COCH : Oui, je suis consternée.

M. le Maire : Excusez-moi M. AMARO, donc si vous êtes élu, vous ne faites plus du tout de logements ?

M. AMARO : Mais ce n'est pas la question.

M. le Maire : Mais bien sûr que c'est la question. Vous êtes incapable d'apporter des réponses à vos propres questions. Bien sûr que c'est la question. Vous ne réglerez pas les problèmes sur la Nationale 113. L'insulte que vous m'envoyez parce que c'en est une – c'est pour ça que quand vous dites « vous m'attaquez personnellement », à mon tour de rigoler. Vous parlez du 17ème arrondissement de Marseille, en plus l'idée, vous la piquez au Front National, parce que c'est eux qui me disaient dans le début des années 2000 que j'allais faire le 17ème arrondissement de Marseille...

Allez, vous avez la parole et après on termine.

Mme COCH : Effectivement, je rejoins M. AMARO sur les infrastructures, notamment routières. Et je ne suis pas d'accord avec vous sur le fait que seulement la modification des grands axes pourrait fluidifier les Pennes-Mirabeau. Et ça, on en a discuté encore et encore, et à chaque fois, nous ne sommes pas d'accord. Et effectivement je rejoins aussi l'idée que la participation des riverains, notamment sur ces questions d'infrastructures, serait aussi intéressante.

D'autre part, la situation de certains axes routiers sur les Pennes-Mirabeau, notamment sur les petites voies qui desservent les lotissements, est aussi un facteur d'embouteillages et de risques. Donc on reprend et on tourne en rond autour de la même question depuis j'ai l'impression des années, depuis que je suis là j'ai l'impression.

Vous attaquez les partis des uns, des autres – moi personnellement je n'attaque aucun parti, donc vous pouvez m'attaquer que ce que vous voulez –, néanmoins, quand vous me dites que la loi SRU n'est contestée par aucun parti, elle l'est en tous cas par beaucoup de communes. Pour la bonne et simple raison qu'effectivement, il faut avoir aussi le courage de ses actes. Quand on applique une loi SRU, la même partout pareil avec des pourcentages, on n'arrive pas aux réalités du terrain. Vous parliez tout à l'heure de l'addition astronomique de Bercy au sujet des budgets des communes, c'est la même chose au sujet des infrastructures et aussi du logement, notamment du logement social. On est tous d'accord sur ce point, encore faut-il avoir le courage de ses convictions et se battre contre cela.

M. le Maire : Alors ça chère Madame, je ne vais pas vous laisser dire que je n'ai pas le courage de mes convictions. Les modifications d'assouplissement de la loi SRU, je fais partie des maires qui les ont demandées. Et en particulier sur un point très précis, c'est la gestion en matière de flux et la gestion en matière de stocks. Il est évident que si on avait pris en compte non pas la gestion des stocks, mais la gestion des flux, on ne serait pas pénalisés comme on l'est. D'autre part, quand vous me donnez des leçons de courage, excusez-moi, j'ai quand même attaqué l'État sur la loi SRU. Et on a perdu. Qu'est-ce que vous voulez que je fasse ? Que j'aïlle m'enchaîner à l'Élysée ?

Mme COCH : Non, mais que vous ne souteniez pas les partis qui soutiennent la loi SRU.

M. le Maire : Je ne soutiens pas le Front National, ça, il n'y a pas l'ombre d'un doute...

Mme COCH : Le Rassemblement National promeut la loi SRU ?

M. le Maire : Non, vous voulez la supprimer. Moi je ne veux pas supprimer la loi SRU, je dis qu'il faut l'assouplir. Malheureusement, on n'a pas été entendus. La loi SRU ne sera pas abrogée, soyez-en certaine. Sauf peut-être si vous arrivez au pouvoir et ce sera un séisme au niveau de la construction des logements. Le BTP aujourd'hui est sinistré.

Mme COCH : Il y a beaucoup de secteurs qui sont sinistrés aujourd'hui, je vous le dis. C'est bien gentil d'agiter le drapeau rouge, mais quand il s'agit d'agiter des solutions, il n'y a plus personne.

M. le Maire : Aujourd'hui nous avons 100 % de pénalités, une ville comme Allauch a 200 %. Je ne fais pas de benchmarking, mais ça fait partie du jeu. Une ville comme Saint-Mitre-les-Remparts a 400 %. Et là, il y a effectivement un aveuglement de la part des services de l'État et en particulier d'un monsieur qui s'appelle Thierry REPENTIN et qui se veut le grand gourou de la question du logement social, pourtant il est Maire lui-même d'une grande ville de Savoie.

Aujourd'hui, j'ai négocié pied à pied le fait de ne pas être pénalisé plus que 100 % avec le Préfet qui m'a entendu pour la tranche à venir 2024-2025-2026. Après, on n'aura pas fait de grands aménagements ni d'infrastructures, oui peut-être la mise en sens unique – honnêtement, c'est une bonne idée, ça ne se fait pas très simplement, mais c'est une bonne idée. Là par contre, en effet, si on doit avoir une réflexion là-dessus, on la partagera avec les riverains. Vous serez surpris parce que dans ces cas-là, dans ces réunions, vous savez – j'ai l'habitude – la moitié des gens sont pour et la moitié des gens sont contre. On ne va pas faire un référendum chaque fois pour mettre en sens unique. Si on considère, et il en va de la responsabilité du Maire, que c'est une bonne chose de le faire, on le fait.

Mais je le répète, qu'on le veuille ou non, du logement, il faut en faire ; et pas que du logement social. Pourquoi ? Vous savez, le développement d'un territoire, donc d'une ville, c'est trois choses : le logement, le travail, la mobilité. Pour ce qui est de la mobilité, sans prétention, je pense avoir bien œuvré parce qu'en 2024-2025, on aura fini le BHNS et j'espère en 2025-2026-2027 le pôle d'échange multimodal, on va quand même désengorger un peu les choses. À condition toutefois qu'il y ait une évolution dans les comportements – ce qui n'est pas le cas aujourd'hui je le reconnais – en matière de mobilité. Aujourd'hui, on est toujours dans le tout bagnole...

Mme COCH : On n'a pas le choix.

M. LE MAIRE : Raison pour laquelle, chère Madame, j'essaie de participer à une dynamique de transports en commun, et là on aura peut-être le choix. Encore faudra-t-il que les gens le prennent. Vous savez, je suis allé il y a quelques semaines de ça voir un match de rugby au stade Vélodrome. J'ai pris le train jusqu'à Saint-Charles et à Saint-Charles, j'ai pris le métro. À un moment donné, il faudra bien que les gens changent de comportement en matière de mobilité, mais vous avez raison, il faut leur en donner le choix. Je me bats depuis 20 ans, depuis que je suis aux affaires, sur cette fameuse ligne Aix Marseille pour faire ce pôle d'échange multimodal. Parce que les gens, pour aller à Marseille, vont aller à Aix et auront ce choix de venir là laisser leur véhicule ou leur vélo puisqu'il y aura une piste cyclable. Et ils pourront ensuite prendre le train. À un moment donné, et c'est normal, on est dans un débat au sein d'un Conseil municipal, vous vous dites que nous, on est très mauvais, et nous, on se défend. Je finis en disant qu'on fait du mieux possible, même si tout est loin d'être parfait, je le reconnais.

Mme COCH : Voyez, encore une fois, on en revient toujours au même débat. Il ne s'agit pas d'attaque, il s'agit de vision différente. Quand vous me dites vous êtes contre les logements sociaux, j'aurais du mal à être contre les logements sociaux, parce que j'y travaille.

M. le Maire : ça, ça ne veut rien dire. (*Brouhaha*). Vous êtes pour les logements sociaux, mais chez les autres.

Mme COCH : Non pas du tout. La chose que je vois, c'est que quand vous me dites qu'une ville, c'est les trois points que vous avez cités, je pense que c'est aussi et d'abord le facteur humain. Et quand il s'agit de logements sociaux, c'est aussi un facteur humain. C'est-à-dire que des logements sociaux comme on en voit au quartier Monaco sous l'église, effectivement, ça ne favorise pas la bonne vie du facteur humain au sein d'une ville.

M. le Maire : Vous plaisantez. Que vous trouviez l'écriture architecturale moche, c'est votre droit, mais en matière d'unité, c'est très satisfaisant. J'aurais fait une tour de 15 étages comme on pouvait le faire à l'époque...

Mme COCH : Là, vous m'auriez vue manifester.

M. le Maire : Et je comprends, faire du logement social en R+2, Madame, le facteur humain, ce n'est pas vous qui allez me l'apprendre. Le travail, c'est du facteur humain. Le logement, c'est du facteur humain. La mobilité, y compris la possibilité de prendre un transport en commun sans se faire agresser, c'est du facteur humain. Ce n'est pas à moi que vous allez expliquer ça.

Mme COCH : Et pourtant...

M. le Maire : Et pourtant quoi ?

Mme COCH : Le logement social, on en veut toujours, mais on en veut chez les autres. Le problème de la loi SRU, il est où ? C'est que justement le logement social n'est plus maîtrisé par la commune. Voilà le problème de la loi SRU. Donc il n'est tout simplement plus applicable à la réalité du terrain de la ville.

M. le Maire : Voyez, là où vous vous trompez, figurez-vous, et une fois n'est pas coutume, j'ai fait ça deux fois dans ma vie d'élu, je suis allé deux fois au Tribunal Administratif, une fois pour Suez et une fois pour le logement social. Et j'ai développé exactement l'argument que venez de développer. Le rapporteur du Gouvernement a balayé ça d'un revers de main et bien entendu, cela a été mis en délibéré et on a été déboutés, de la même manière que d'autres villes qui l'ont fait. C'est le cas de Pertuis, c'est le cas de Bouc-Bel-Air, qui a fait exactement la même démarche et qui ont été déboutés. Maintenant, si vous voulez dire lors des élections à venir, vous allez y participer : « demain, moi, je suis élue, je ne fais plus de logements », effectivement il y a des gens qui applaudiront des deux mains, sauf qu'on ne vous croira pas.

Voilà, finalement, cette question orale était très intéressante. Merci et bonne soirée.

Séance levée à 21h20


LE MAIRE
Michel AMIEL


LE SECRÉTAIRE
Romain AMARO